



Promouvoir l'égalité des chances en éducation

Rapport du Canada pour la huitième
consultation des États membres de
l'UNESCO sur la mise en œuvre de la
Convention et de la Recommandation
concernant la lutte contre la discrimination
dans le domaine de l'enseignement



cmec

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Council of
Ministers
of Education,
Canada



COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO
CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO

www.unesco.ca

La réponse du Canada à la huitième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la *Convention* et de la *Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* a été préparée conjointement par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et la Commission canadienne pour l'UNESCO.

This report is also available in English under the title
Promoting Equality of Educational Opportunity

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)
95, AVENUE ST CLAIR OUEST, BUREAU 1106
TORONTO (ONTARIO) M4V 1N6
CANADA

© 2012 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Promouvoir l'égalité des chances en éducation

Table des matières

Sommaire	1
Généralités et contexte	1
Cadres juridiques	1
Accès à une éducation de qualité	2
Difficultés persistantes	4
Conclusion	5
Première partie – Généralités et contexte	6
Nature du rapport	6
Contexte démographique	8
Systèmes éducatifs au Canada	10
Deuxième partie – Cadres juridiques	12
Législation fédérale au Canada	12
Législation provinciale et territoriale	14
La question du choix des parents	15
De la lutte contre la discrimination à l'intégration	16

Troisième partie – Accès à une éducation de qualité	17
Apprentissage et développement de la petite enfance	17
Systèmes scolaires primaires et secondaires	19
Enseignement postsecondaire	25
Apprentissage et développement des compétences des adultes	32
Quatrième partie – Difficultés persistantes	36
Apprentissage et développement de la petite enfance	40
Systèmes scolaires primaires et secondaires	40
Enseignement postsecondaire	46
Apprentissage et développement des compétences des adultes	48
Cinquième partie – Conclusion	51
Annexe A – Sources	52
Sites Web sur l'éducation	52
Législation	54
Publications	55



Sommaire

L'UNESCO suit régulièrement la mise en œuvre de la *Convention* et de la *Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO le 14 décembre 1960. Le Canada n'est pas un signataire de la *Convention*. Ce rapport ne se concentre que sur l'application de la *Recommandation*. Cette huitième consultation couvre la période de 2006 à 2011.

Généralités et contexte

Selon un bref aperçu de la démographie, le recensement de 2011 indique que le Canada a une population de 33 476 688 habitants, ce qui représente une augmentation de 5,9 p. 100 depuis le recensement de 2006. Le taux net de migration internationale représente les deux tiers de la croissance de la population. Le Canada a deux langues officielles et les Canadiennes et Canadiens eux-mêmes font état de plus de 200 langues premières. Au recensement de 2006, 1 172 790 personnes se sont déclarées membres d'au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire des Premières Nations et des communautés métisses et inuites. La croissance de la population autochtone se fait à une cadence bien plus rapide que celle de la population non autochtone. Au recensement de 2006, six millions de personnes au Canada étaient nées à l'étranger, soit près de 20 p. 100 de la population. Plus de cinq millions de personnes – soit 16 p. 100 de la population – font partie d'une minorité visible.

C'est dans cette société pluraliste que les systèmes éducatifs du Canada s'efforcent de lutter contre la discrimination et d'offrir à toutes et à tous un accès équitable et juste à une éducation de qualité.

Cadres juridiques

Les gouvernements au Canada ont établi un solide cadre juridique, formé d'un ensemble de lois et de politiques interdisant la discrimination fondée sur les motifs mentionnés dans la *Convention* et dans la *Recommandation*, à savoir la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique, l'origine



nationale, la condition économique ou la naissance. L'éducation est un droit de la personne important au Canada, qui est garanti dans les textes de loi du gouvernement fédéral et des provinces et des territoires.

Au Canada, la *Loi constitutionnelle de 1867* prévoit que la législature de chaque province a compétence exclusive pour légiférer en matière d'éducation; le gouvernement fédéral délègue des responsabilités semblables aux territoires. Dans chaque province et dans chaque territoire, la loi sur l'éducation ou sur les écoles précise qui a le droit de fréquenter l'école. Bien que chaque loi ait sa formulation spécifique, toutes reposent sur les mêmes principes généraux. Tous les enfants ont le droit de fréquenter une école publique à condition de répondre aux critères d'âge et de résidence. Nul droit de scolarité ne peut être exigé de l'élève ou de ses parents pour ce service.

Le gouvernement fédéral partage avec les Premières Nations la responsabilité de l'offre de services éducatifs aux enfants résidant ordinairement dans les réserves et fréquentant des écoles provinciales, fédérales ou gérées par les bandes.

Dans le cadre de ces textes de loi et de politique, les droits qu'ont les élèves d'être protégés de toute discrimination englobent non seulement l'accès à l'enseignement, mais également la qualité de l'éducation telle qu'elle est vécue. Au Canada, les instances responsables de l'éducation vont au-delà de l'idée de lutte contre la discrimination et travaillent sur le concept d'une véritable intégration scolaire de toutes et tous. Dans l'intégration scolaire, les valeurs et les croyances éducationnelles sont centrées sur les meilleurs intérêts des élèves, ce qui favorise la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance, des chances égales de réussite et la participation active à l'apprentissage.

Accès à une éducation de qualité

Apprentissage et développement de la petite enfance : Chaque instance offre des programmes de maternelle, soit la journée entière soit une demi-journée, et ces programmes sont soit obligatoires soit facultatifs. Six des provinces offrent des programmes de maternelle la journée entière et d'autres envisagent de tels programmes. Les chiffres de Statistique Canada montrent que, dans sept provinces, les districts scolaires offrent des programmes de prématernelle



aux enfants âgés de quatre ans. Plus de 90 p. 100 des enfants âgés de cinq ans fréquentent un programme de maternelle au Canada.

Systèmes scolaires primaires et secondaires : La vaste majorité de la population d'âge scolaire de cinq à 17 ans fréquente l'école. À l'âge de 15 ans, le taux est de 95 p. 100; à l'âge de 17 ans, il est de 91 p. 100, les inscriptions au collège et à l'université étant incluses. En 2010, le taux de réussite de la population âgée de moins de 25 ans était passé à 78,3 p. 100. Quand les personnes âgées de plus de 25 ans sont comprises, le taux est encore plus élevé, ce qui indique la force des programmes éducatifs offerts aux adultes. Le taux de décrochage précoce est également en baisse depuis 10 ans.

Les tests internationaux indiquent que les élèves au Canada ont globalement des scores élevés. En outre, il y a plusieurs indicateurs qui affichent un bon niveau d'égalité des chances en éducation au Canada, comme le faible écart entre les scores des meilleurs élèves et ceux des moins bons élèves, mais aussi la forte proportion d'élèves se situant aux niveaux plus élevés et la faible proportion d'élèves se situant aux niveaux moins élevés, par comparaison avec les autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les facteurs comme le statut socioéconomique ont un impact moindre sur les scores des élèves que dans les autres pays.

Le domaine suscitant le plus d'inquiétudes est le fait que les peuples autochtones ont un niveau d'instruction plus faible.

Enseignement postsecondaire : Selon les chiffres du rapport élaboré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et Statistique Canada intitulé *Indicateurs de l'Éducation au Canada : une perspective internationale*, pour le niveau d'études le plus élevé atteint en 2009, environ la moitié des personnes âgées de 25 à 64 ans ont terminé avec succès un programme d'enseignement postsecondaire, bien au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. Un quart (24 p. 100) des personnes ont un certificat ou un diplôme obtenu au collège et 25 p. 100 ont obtenu un grade. Des recherches plus approfondies indiquent que le niveau d'études des parents est un facteur très déterminant dans le taux de participation des élèves aux études postsecondaires. Le niveau d'accès aux études universitaires et le taux d'étudiantes et étudiants terminant leurs études universitaires sont nettement plus faibles pour les populations autochtones



que pour la population non autochtone, mais les taux d'étudiantes et étudiants terminant leurs études collégiales sont comparables.

Apprentissage et développement des compétences des adultes : D'après une étude de 2008, intitulée « Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation », entre juillet 2007 et juillet 2008, près de la moitié des Canadiennes et Canadiens âgés de 18 à 64 ans avaient participé à une forme ou à une autre de programme menant à un crédit d'éducation formelle ou de formation, dont 18 p. 100 en éducation formelle et 34 p. 100 en formation. La grande majorité des activités de formation bénéficiaient du soutien de l'employeur. Le niveau d'études préalable avait une forte influence sur la participation aux activités de formation.

Difficultés persistantes

Les taux d'étudiantes et étudiants autochtones qui terminent leurs études secondaires et obtiennent un diplôme à l'issue de leurs études postsecondaires sont nettement plus faibles que chez les non autochtones. En dépit des nombreux progrès réalisés dans les provinces et les territoires au cours des dernières années, les taux de décrochage des jeunes Autochtones restent élevés et le taux d'élèves faisant la transition de l'école secondaire aux études postsecondaires reste faible.

Ce sont les systèmes éducatifs des provinces et des territoires qui s'occupent de l'éducation des élèves autochtones, à l'exception de ceux qui fréquentent les écoles dans les réserves qui sont sous la responsabilité du gouvernement fédéral canadien. Dans le cadre de leur collaboration au sein du CMEC, les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation ont défini l'éducation des Autochtones comme étant un de leurs principaux domaines d'activités soutenus par les quatre piliers de l'éducation. L'objectif est de combler l'écart entre les élèves autochtones et non autochtones au chapitre de la réussite scolaire et des taux d'obtention du diplôme.

Le présent rapport fournit de brèves descriptions d'initiatives visant à offrir aux élèves autochtones une plus grande égalité de chances de réussir dans leurs études. Ces initiatives se situent au niveau de la législation, des politiques, du



financement, de la programmation, du programme d'études et des services offerts au sein des provinces et des territoires et s'appuient sur la collaboration et la coopération avec les communautés et les organismes autochtones.

Conclusion

Avec un cadre solide de lois et de politiques qui interdisent la discrimination dans l'éducation, les systèmes éducatifs se sont orientés vers un excellent niveau d'intégration scolaire où toutes et tous peuvent participer et connaître la réussite en réalisant leur plein potentiel. Il reste certaines difficultés; la plus importante concerne l'éducation – à tous les niveaux – des populations autochtones. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont conscients du fait qu'il est indispensable d'accorder une attention toute particulière aux étudiantes et étudiants autochtones; en collaboration avec les communautés et organismes autochtones et d'autres partenaires, les provinces et les territoires font des progrès en vue de combler l'écart au chapitre de la réussite scolaire et de renforcer ainsi l'égalité des chances en éducation.



Première partie – Généralités et contexte

Nature du rapport

1. L'UNESCO suit régulièrement la mise en œuvre de la *Convention* et de la *Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO le 14 décembre 1960. La *Convention*, qui est reconnue comme étant un des principaux piliers du processus de l'Éducation pour tous, contient 19 articles définissant la discrimination et les buts et les politiques des systèmes d'enseignement exempts de toute forme de discrimination. Outre l'élimination de la discrimination en éducation, la *Convention* et la *Recommandation* visent l'adoption de mesures d'égalité des chances et de traitement en éducation.
2. La *Recommandation* manifeste la volonté de tenir compte de la diversité des États et de la capacité qu'ont tous les systèmes juridiques et politiques de ratifier la *Convention* – notamment les États fédéraux comme le Canada. Outre des différences de formulation et de portée juridique, son contenu est identique à celui de la *Convention*. La principale différence tient au fait que la *Convention* a force exécutoire et que les États membres doivent en incorporer les dispositions dans leur constitution nationale ou leur législation interne. La *Recommandation* n'a pas force exécutoire; c'est une norme que les États membres sont invités à appliquer et qui vise à orienter l'élaboration de leurs lois et méthodes nationales.
3. Le Canada n'est pas un signataire de la *Convention*. Ce rapport ne se concentre que sur l'application de la *Recommandation*. Les provinces et les territoires affirment leur engagement à l'égard de l'application de la *Recommandation*, qui reflète au mieux leurs priorités et leurs responsabilités en matière d'éducation dans le contexte de la fédération canadienne.
4. L'UNESCO a consulté sept fois les États membres depuis l'adoption de la *Convention* et de la *Recommandation*. Cette huitième consultation couvre la période de 2006 à 2011.



5. La définition de la discrimination énoncée dans la *Convention* comprend toute distinction, exclusion, limitation ou préférence qui – fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l’opinion politique, l’origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance – a pour fonction de détruire ou d’altérer l’égalité de traitement en matière d’enseignement et, notamment, en ce qui concerne l’accès à l’enseignement, l’offre d’un enseignement de qualité inférieure ou le fait de placer les gens dans une situation incompatible avec la dignité de l’homme. Comme le montre le présent rapport, le cadre juridique établi au Canada ne permet ni ces formes de discrimination ni aucune autre forme de discrimination dans l’enseignement ou dans tout autre aspect de la vie. C’est pour cela que le rapport du Canada se concentre sur la promotion de l’égalité des chances en éducation et des niveaux de réussite et sur l’intégration scolaire, au lieu de rendre compte des efforts de lutte contre la discrimination.
6. Les 13 autorités responsables de l’éducation au Canada sont toutes déterminées à lutter contre la discrimination dans tous les ordres d’enseignement. Il n’est pas possible d’aborder dans ce rapport toutes les activités et tous les textes de loi se préoccupant de la promotion de l’égalité des chances en éducation au Canada entre 2006 et 2011. Il s’agit plutôt de présenter un aperçu et de tracer le portrait des niveaux d’accès aux programmes d’enseignement et des niveaux d’obtention du diplôme à tous les niveaux d’enseignement dans le système public. Les politiques, les programmes et les ressources qui se préoccupent des difficultés persistantes dans l’élimination de l’écart entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones montrent dans quelle mesure les gouvernements et les enseignantes et enseignants poursuivent leurs efforts en vue de réaliser une véritable égalité des chances en éducation.
7. Quatre rapports récemment préparés par le Conseil des ministres de l’Éducation (Canada) [CMEC] en coopération avec la Commission canadienne pour l’UNESCO décrivent de façon très détaillée les activités spécifiques des ministères de l’Éducation des provinces et des territoires et de la société civile en vue de promouvoir l’égalité des chances en éducation :



- *Rapport à l'UNESCO et au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies sur l'éducation aux droits de la personne – Rapport pour le Canada 2005-2008.* <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/267/hr-canada-report-2005-2009-fr.pdf>
- *Évolution de l'éducation et des apprentissages des adultes – Rapport du Canada, octobre 2008.* <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/194/FINAL CONFINTEA VI FR.pdf>
- *L'évolution des systèmes éducatifs : Rapports du Canada. Premier rapport – Les systèmes éducatifs au Canada et les défis du XXI^e siècle et Second rapport – L'éducation pour l'inclusion au Canada : la voie de l'avenir, octobre 2008.* <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/122/ICE2008-reports-canada.fr.pdf>
- *Septième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement – Rapport sur la situation au Canada, septembre 2007.* <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/105/Canada-report-antidiscrimination-2007.fr.pdf>

Contexte démographique

8. Un bref aperçu de la démographie au Canada est proposé, afin de souligner certaines caractéristiques importantes de la population qui jouent un rôle dans le domaine de l'éducation. Selon le recensement de 2011, le Canada a une population de 33 476 688 habitants, ce qui représente une augmentation de 5,9 p. 100 depuis le recensement de 2006. Le taux net de migration internationale représente les deux tiers de la croissance de la population. Environ 70 p. 100 de la population vit dans une région métropolitaine de recensement, les trois plus grandes de ces régions – à savoir Toronto, Montréal et Vancouver – représentant 35 p. 100 de la population au Canada. À partir des résultats du recensement de 2006, certaines des caractéristiques spécifiques de la population peuvent être étudiées, ce qui fournit un contexte pour l'examen des questions d'accès à l'éducation et d'égalité en éducation.



9. Langues : Le Canada a deux langues officielles, le français et l'anglais. Selon le recensement de 2006, le pays compte plus de 18 millions d'anglophones et près de sept millions de francophones. Les Canadiennes et Canadiens font état de plus de 200 langues premières et les personnes dont la langue première n'est ni le français ni l'anglais représentent 20 p. 100 de la population. Parmi ces autres langues, il y a des langues associées de longue date à l'immigration au Canada, comme l'allemand, l'italien, l'ukrainien, le hollandais et le polonais. Entre 2001 et 2006, ce sont les groupes linguistiques d'Asie et du Moyen-Orient, parlant les langues chinoises, le pendjabi, l'arabe, l'urdu, le tagalog et le tamoul, qui ont connu la plus forte croissance. Il y a également au Canada 11 groupes de langues autochtones, qui englobent plus de 65 langues et dialectes distincts. Au territoire du Nunavut, dans le Nord, deux langues inuites, l'inuktitut et l'inuinnaqtun, sont des langues officielles, tandis que, aux Territoires du Nord-Ouest, il y a neuf langues autochtones figurant dans la loi sur les langues officielles (*Official Language Act*), ce qui signifie que les services gouvernementaux sont disponibles, sur demande, dans ces neuf langues.
10. Population autochtone : Au recensement de 2006, 1 172 790 personnes se sont déclarées membres d'au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire des Premières Nations et des communautés métisses et inuites. La croissance de la population autochtone se fait à une cadence bien plus rapide que celle de la population non autochtone. Ce qui a le plus d'impact sur les systèmes éducatifs est le fait que les enfants et les jeunes âgés de 24 ans ou moins représentent près de la moitié (48 p. 100) de la population autochtone dans son ensemble, alors que ces tranches d'âge ne représentent que 31 p. 100 pour la population non autochtone.
11. Immigration : Au recensement de 2006, six millions de personnes au Canada étaient nées à l'étranger, soit plus de 20 p. 100 de la population. Ce sont les immigrantes et immigrants récents nés en Asie qui représentent la proportion la plus importante – soit plus de 58 p. 100 – des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants depuis le recensement précédent.
12. Diversité : Plus de cinq millions de personnes – soit 16 p. 100 de la population – font partie d'une minorité visible. Comme cela est indiqué dans *La mosaïque ethnoculturelle du Canada, Recensement de 2006*, la



proportion de personnes faisant partie d'une minorité visible a augmenté de 27 p. 100 entre 2001 et 2006 et 75 p. 100 des immigrantes et immigrants récents relèvent d'une minorité visible. Environ 4,4 millions de Canadiennes et Canadiens (soit 14,3 p. 100) disaient avoir une incapacité en 2006. Le pourcentage de personnes ayant une incapacité augmente avec l'âge, puisqu'il est de 3,7 p. 100 pour les enfants âgés de 14 ans ou moins, de 4,7 p. 100 pour les personnes âgées de 15 à 24 ans et de 56,3 p. 100 pour celles âgées de plus de 75 ans.

13. C'est dans cette société pluraliste que les systèmes éducatifs du Canada s'efforcent de combattre la discrimination et d'offrir à toutes et à tous un accès équitable et juste à une éducation de qualité.

Systemes éducatifs au Canada

14. Au Canada, la *Loi constitutionnelle de 1867* prévoit que la législature de chaque province a compétence exclusive pour légiférer en matière d'éducation. En vertu des lois fédérales qui ont créé les trois territoires – le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon – chaque territoire détient des responsabilités comparables pour l'éducation. Dans les 13 instances (10 provinces et trois territoires), les ministères de l'Éducation sont responsables de l'organisation, de la prestation de services et de l'évaluation de l'éducation au primaire et au secondaire. Les établissements des systèmes postsecondaires sont plus ou moins indépendants selon la province ou le territoire. Les ministres responsables de l'éducation dans les provinces et les territoires se réunissent au sein du CMEC pour discuter de domaines d'intérêt commun, entreprendre conjointement des initiatives en matière d'enseignement et représenter les intérêts des provinces et des territoires sur la scène pancanadienne et internationale.
15. Le CMEC décrit les quatre piliers de l'apprentissage à vie dans son document intitulé *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*, avec des engagements qui font écho aux différents volets de la *Recommandation* de l'UNESCO :



- Apprentissage et développement de la petite enfance – Tous les enfants doivent avoir accès à une éducation préscolaire de haute qualité afin de veiller à ce qu’ils soient disposés à apprendre dès leur entrée à l’école.
 - Systèmes scolaires primaires et secondaires – Tous les enfants inscrits dans nos systèmes scolaires du primaire au secondaire méritent un enseignement et des possibilités d’apprentissage inclusifs, leur permettant d’acquérir des compétences de calibre mondial en littératie, en numératie et en sciences.
 - Enseignement postsecondaire – Le Canada doit accroître le nombre d’étudiantes et étudiants qui suivent des études postsecondaires grâce au renforcement de la qualité et de l’accessibilité de l’enseignement postsecondaire.
 - Apprentissage et développement des compétences des adultes – Le Canada doit développer un système accessible, diversifié et intégré pour l’apprentissage et le développement des compétences des adultes qui permette de satisfaire aux besoins des Canadiennes et Canadiens en matière de formation.
16. S’il existe un grand nombre de points communs entre les systèmes éducatifs des provinces et des territoires au Canada, il y a également des différences importantes liées à la géographie, à l’histoire et à la culture, auxquelles correspondent des besoins spécialisés des populations desservies. Les systèmes éducatifs au Canada sont de nature vaste, diversifiée et largement accessible, ce qui atteste de l’importance accordée à l’éducation par la société. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les systèmes éducatifs au Canada en consultant le document *L’éducation au Canada : une vue d’ensemble* à <http://www.cmec.ca/298/L-education-au-Canada-une-vue-d-ensemble/index.html>.



Deuxième partie – Cadres juridiques

17. Les gouvernements au Canada ont établi un solide cadre juridique, formé d'un ensemble de lois et de politiques interdisant la discrimination fondée sur les motifs mentionnés dans la *Convention* et dans la *Recommandation*, à savoir la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique, l'origine nationale, la condition économique ou la naissance. L'éducation est un droit de la personne important au Canada, qui est garanti dans les textes de loi du gouvernement fédéral et des provinces et des territoires.

Législation fédérale au Canada

18. La *Loi canadienne sur les droits de la personne* a été promulguée pour concrétiser le principe voulant que toutes et tous aient des chances égales. Elle interdit la discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation familiale, la déficience ou l'état de personne graciée. Dans le contexte de la définition des actes discriminatoires, cette loi définit comme illicite, pour les raisons précédemment mentionnées, de refuser de fournir à quiconque des biens, des services, des installations et des moyens d'hébergement ou d'en priver une personne ou de la défavoriser à cet égard. L'accès à l'éducation est compris dans cette interdiction.
19. La *Charte canadienne des droits et libertés* est claire : « La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques ». Elle stipule en outre que cette garantie « n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'une personne ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques ».



20. La *Loi sur la citoyenneté* prévoit que les Canadiennes et Canadiens, de naissance ou par choix, jouissent tous d'un statut égal, ont les mêmes droits, pouvoirs et avantages et sont assujettis aux mêmes devoirs, obligations et responsabilités.
21. Par la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, « le gouvernement reconnaît que la diversité de la population canadienne sur les plans de la race, de la nationalité d'origine, de l'origine ethnique, de la couleur et de la religion constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne et qu'il est voué à une politique du multiculturalisme destinée à préserver et valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens tout en s'employant à réaliser l'égalité de tous les Canadiens dans les secteurs économique, social, culturel et politique de la vie canadienne ».
22. En novembre 2010, le Canada s'est joint à d'autres pays pour soutenir la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, en guise de réaffirmation de son engagement à promouvoir et à protéger les droits des peuples autochtones au Canada et ailleurs dans le monde. Cette déclaration définit les droits individuels et collectifs des peuples autochtones, ainsi que leur droit à une culture, une identité, une langue, l'emploi, la santé, l'éducation et la prise en compte d'autres besoins.
23. Le gouvernement du Canada a récemment ratifié, avec le soutien de toutes les provinces et de tous les territoires, la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, instrument international de défense des droits de la personne des Nations Unies en vue de protéger les droits et la dignité des personnes handicapées. Les principales obligations de cette convention concernent la non-discrimination et des aménagements raisonnables, et elle stipule des dispositions précises au sujet de l'éducation.
24. Le gouvernement fédéral partage avec les Premières Nations la responsabilité de l'offre de services éducatifs aux enfants résidant ordinairement dans les réserves et fréquentant des écoles provinciales, fédérales ou gérées par les bandes.



Législation provinciale et territoriale

25. Pour lutter contre la discrimination et protéger les droits de la personne, chaque province et chaque territoire dispose de ses propres textes de loi et procédures en matière de droits de la personne, ainsi que d'une commission des droits de la personne ou d'un organisme équivalent. Ces commissions assurent la promotion et l'éducation dans le domaine des droits de la personne et des lois contre la discrimination et s'occupent de traiter les plaintes concernant les cas de discrimination. Dans chaque texte de loi portant sur les droits de la personne, l'éducation est incluse en tant que service assujéti aux dispositions de la loi. L'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP) est l'association nationale regroupant les 12 agences gouvernementales du Canada chargées de gérer les textes de loi fédéraux, provinciaux et territoriaux sur les droits de la personne. La Colombie-Britannique et le Nunavut n'ont pas de commission des droits de la personne; ces instances disposent à la place d'un tribunal des droits de la personne. Le site Web de l'ACCCDP (<http://www.cashra.ca/fr/liens.html>) fournit des liens vers ces différentes agences et les textes de loi concernés.
26. Les lois ou codes sur les droits de la personne protègent les gens – avec certaines variations d'une instance à une autre – des discriminations et des refus de service motivés par des raisons comme : l'âge; la couleur; la race; l'origine ethnique ou nationale; le fait d'avoir été condamné pour un crime; les convictions politiques; l'orientation sexuelle; l'association à tel ou tel groupe; les croyances ou la religion; l'état matrimonial; la situation de famille; une incapacité physique ou mentale (y compris la dépendance); et la source de revenus. La législation du gouvernement fédéral et des provinces et territoires s'applique à un vaste éventail de personnes, d'entreprises et de services.
27. Dans chaque instance, la loi sur l'éducation ou sur les écoles précise qui a le droit de fréquenter l'école. Bien que chaque loi ait sa formulation spécifique, toutes reposent sur les mêmes principes généraux. Tous les enfants ont le droit de fréquenter une école publique à condition qu'ils répondent aux critères d'âge et de résidence. Nul droit de scolarité ne peut être exigé de l'élève ou de ses parents pour ce service.



28. Les systèmes scolaires reflètent les valeurs des textes de loi cités en créant et en maintenant des conditions qui favorisent la réussite et le traitement équitable de toutes et tous. Les lois sur l'éducation portent également sur la mise à disposition d'aménagements raisonnables en vue de répondre aux besoins en matière d'apprentissage des élèves ayant des besoins particuliers. Dans certaines instances, les codes de conduite font référence aux normes de comportement exigées de la part de tous les membres des communautés scolaires en ce qui a trait à l'offre de milieux d'apprentissage positifs et sans danger et au respect des droits d'autrui.

La question du choix des parents

29. Le choix des parents est une dimension centrale des systèmes éducatifs. Selon la province ou le territoire concerné, les parents peuvent avoir le choix d'envoyer leur enfant dans une école publique laïque ou non confessionnelle, une école séparée relevant d'une confession religieuse, une école francophone ou anglophone ou une école privée, financée ou non par des fonds publics. Les parents peuvent aussi choisir de prodiguer un enseignement à domicile à leurs enfants. Les écoles publiques et les écoles séparées qui sont financées par des fonds publics accueillent environ 93 p. 100 de l'ensemble des élèves au Canada. Les lois et pratiques régissant la création de systèmes éducatifs séparés et d'établissements privés varient d'une instance à une autre. Pour de plus amples renseignements sur les politiques provinciales et territoriales concernant le choix des parents, voir les pages 13 à 17 du document *Septième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement – Rapport sur la situation au Canada*, septembre 2007 à <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/105/Canada-report-antidiscrimination-2007.fr.pdf>.
30. Le principe d'accessibilité reste primordial, puisque chaque enfant a droit à une éducation publique gratuite. Une autre constante dans les instances est que les élèves peuvent, à leur demande ou à celle de leurs parents, être exemptés des cérémonies ou d'un enseignement religieux.



De la lutte contre la discrimination à l'intégration

31. Dans le cadre de ces textes de loi et de politique, les droits qu'ont les élèves d'être protégés de toute discrimination englobent non seulement l'accès à l'enseignement, mais également la qualité de l'éducation telle qu'elle est vécue. Au Canada, les instances responsables de l'éducation vont au-delà de l'idée de lutte contre la discrimination et travaillent sur le concept d'une véritable intégration scolaire de toutes et tous. Dans l'intégration scolaire, les valeurs et les croyances éducationnelles sont centrées sur les meilleurs intérêts des élèves et favorisent la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance, offrent des chances égales de succès et une participation active à l'apprentissage. Pour de plus amples renseignements sur les politiques et les méthodes de l'intégration scolaire, veuillez consulter le document *L'évolution des systèmes éducatifs : Rapport du Canada. Second rapport – L'éducation pour l'inclusion au Canada : la voie de l'avenir*, octobre 2008 à <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/122/ICE2008-reports-canada.fr.pdf>.



Troisième partie – Accès à une éducation de qualité

32. Les systèmes éducatifs qui englobent les principes de la lutte contre la discrimination et de l'intégration scolaire offrent non seulement l'égalité dans l'accès à l'enseignement, mais également un niveau important d'égalité sur le plan de la réussite scolaire et de l'obtention du diplôme. Dans le présent rapport, les indicateurs et les données sur l'éducation rassemblés au niveau pancanadien et international soulignent les progrès en cours et les difficultés qu'il reste à surmonter pour réaliser la vision exprimée dans la *Convention*.

Apprentissage et développement de la petite enfance

33. Des recherches montrent que les enfants qui connaissent la plus grande réussite à l'école sont ceux qui ont été entourés de soins, encouragés et stimulés en bas âge – soit à la maison, soit dans le cadre d'un programme d'apprentissage et de la petite enfance. Le fait que l'enfant est prêt pour l'apprentissage continue d'avoir un impact tout au long de son éducation et est fortement lié à la capacité qu'il aura de terminer ses études secondaires et donc de trouver par la suite un emploi, de bien gagner sa vie et de vivre une vie satisfaisante. En date du 1^{er} juillet 2011, selon les estimations de Statistique Canada, il y avait un peu plus de 1,9 million d'enfants âgés de quatre ans ou moins au Canada et environ 1,8 million d'enfants âgés de cinq à neuf ans.
34. Les provinces et les territoires sont conscients de l'importance de l'appui à l'apprentissage et au développement des jeunes enfants pour qu'ils soient mieux préparés à l'apprentissage, en particulier quand ces enfants font partie de populations vulnérables. Chaque instance a mis en place des politiques et des programmes portant sur les services d'intervention et d'apprentissage pour la petite enfance et sur l'accès à la maternelle et à la prématernelle. Pour certaines d'entre elles, ce sont les ministères responsables de l'éducation, des services sociaux ou familiaux et de la santé qui se partagent la responsabilité de l'éducation de la petite enfance.



35. Chaque instance offre des programmes de maternelle, soit la journée entière soit la demi-journée, et ces programmes sont soit obligatoires soit facultatifs. Six des provinces offrent des programmes de maternelle la journée entière et d'autres sont en train d'envisager de tels programmes. Les chiffres de Statistique Canada montrent que, dans sept provinces, les districts scolaires offrent des programmes de prématernelle aux enfants âgés de quatre ans. Dans certaines instances qui offrent des programmes d'une demi-journée, des programmes de maternelle sont offerts une journée entière aux populations plus vulnérables. Depuis 2008, plusieurs provinces et territoires ont élargi leurs programmes de maternelle afin de les offrir la journée entière et ont renforcé les investissements et les ressources consacrés à la petite enfance, ce qui est conforme aux tendances dans les autres pays. En 2011, les ministres de l'Éducation ont organisé une séance extraordinaire sur l'apprentissage et le développement de la petite enfance lors d'une réunion du CMEC.

36. Selon l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes conduite par Statistique Canada en 2008, plus de 90 p. 100 des enfants âgés de cinq ans fréquentent un programme de maternelle au Canada. La publication récente intitulée *Le point sur la petite enfance 3 – Prendre des décisions – Agir* révèle que, dans l'ensemble des provinces, 52 p. 100 des enfants âgés de deux à quatre ans reçoivent régulièrement un enseignement prodigué à la petite enfance dans le cadre de programmes de garde d'enfants, de programmes préscolaires ou de programmes scolaires publics. On reconnaît qu'il est important que l'enfant soit prêt à apprendre afin qu'il connaisse la réussite scolaire par la suite; par conséquent, de nouveaux programmes ont été créés et les programmes existants ont été élargis afin d'offrir les meilleurs services au plus grand nombre possible d'enfants.



Systèmes scolaires primaires et secondaires

37. Chaque province et chaque territoire a des textes de loi, des politiques, des programmes, des programmes d'études et des méthodes pour son système scolaire primaire et secondaire qui correspondent le plus possible à l'histoire, à la culture et aux besoins de sa population sur le plan de l'apprentissage. La durée de la scolarité obligatoire varie d'une instance à une autre, mais, dans la plupart d'entre elles, elle va de l'âge de six ans à l'âge de 16 ans. Dans certains cas, la scolarité commence à cinq ans et dans d'autres, elle se prolonge jusqu'à 18 ans ou à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires.
38. Dans la plupart des instances, la scolarité dure 12 ans. Le primaire couvre les six à huit premières années et le secondaire, les quatre à six dernières années de la scolarité obligatoire. Dans certaines régions, l'école intermédiaire ou le premier cycle du secondaire couvre les années intermédiaires de cette scolarité de 12 ans. Au Québec, après 11 années d'école primaire et secondaire, les élèves passent à un enseignement postsecondaire au cégep (collège d'enseignement général et professionnel).
39. L'une des façons de mesurer la réussite des politiques et des méthodes de lutte contre la discrimination est d'évaluer l'accessibilité de l'éducation. En 2009-2010, selon le rapport *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE)*, il y avait l'équivalent de 4 711 093 élèves inscrits à temps plein dans les écoles primaires et secondaires au Canada. Ceci représente la vaste majorité de la population d'âge scolaire de cinq à 17 ans. En 2010-2011, le taux de participation au primaire ou au secondaire pour les jeunes âgés de 15 ans était de 95 p. 100; pour les jeunes âgés de 16 ans, il était de 93 p. 100; et pour ceux âgés de 17 ans, il était de 76 p. 100. Il convient de noter, cependant, qu'une proportion supplémentaire de 12 p. 100 des jeunes âgés de 17 ans était scolarisée au collège et une autre proportion de 3 p. 100 à l'université, ce qui amène la proportion totale de jeunes âgés de 17 ans toujours scolarisés à 91 p. 100. À l'âge de 18 ans, seulement 28 p. 100 des jeunes fréquentent l'école secondaire, dont 21 p. 100 le collège et 21 p. 100



l'université – ce qui indique que 70 p. 100 des jeunes âgés de 18 ans sont encore, à cet âge, dans un système formel d'éducation.

40. En 2008, le taux de réussite au deuxième cycle du secondaire pour les jeunes de moins de 25 ans était de 75 p. 100. (Le taux de réussite fait référence à la proportion d'individus d'un âge bien précis ayant obtenu, au cours d'une année donnée, le diplôme de fin d'études secondaires, par rapport à la population totale concernée.) Mais il arrive que les gens réussissent au deuxième cycle du secondaire après l'âge de 25 ans. Le Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) montre que, lorsqu'on inclut les personnes âgées de plus de 25 ans, le taux de réussite au deuxième cycle du secondaire est de 79 p. 100. Cette augmentation montre combien les systèmes éducatifs aident les adultes à réussir au deuxième cycle du secondaire. En 2010, le taux de réussite de la population âgée de moins de 25 ans était passé à 78,3 p. 100. Dans l'ensemble des provinces et des territoires, le nombre de filles atteignant ce niveau d'instruction est plus élevé que le nombre de garçons : 83 p. 100 pour les filles, contre 75 p. 100 pour les garçons en 2008.
41. D'après une étude récente de Statistique Canada, *Étude : Tendances du taux de décrochage et des résultats sur le marché du travail des jeunes décrocheurs*, la tendance dans les taux de décrochage est encourageante. Ainsi, entre 1990-1991 et 2009-2010, le taux de décrochage a chuté de 16,6 à 8,5 p. 100 pour les jeunes âgés de 20 à 24 ans. Même si le nombre de filles ayant décroché (6,6 p. 100) était inférieur au nombre de garçons (10,3 p. 100) en 2009-2010, l'écart entre les deux sexes s'est rétréci au fil des ans. Le taux de décrochage est plus faible pour les jeunes immigrantes et immigrants adultes que pour leurs homologues nés au Canada. En dépit des améliorations constatées partout au Canada, le taux de décrochage reste à un niveau plus élevé en dehors des grandes villes, dans les territoires et chez les jeunes Autochtones. Lors de la récente crise économique, une personne sur quatre parmi les jeunes ayant décroché s'est retrouvée au chômage, ce qui est une proportion nettement plus élevée que pour les jeunes ayant leur diplôme de fin d'études secondaires, et les jeunes ayant décroché gagnent également moins bien leur vie.



42. Les indicateurs de réussite fournissent des observations supplémentaires sur les questions relatives à la lutte contre la discrimination et à l'égalité des chances et de traitement. L'évaluation du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'OCDE concerne près d'un demi-million d'élèves âgés de 15 ans dans 65 pays différents, dont 23 000 élèves au Canada, et porte sur les sciences, les mathématiques et la lecture. Dans l'évaluation de 2009, le domaine principal était celui de la lecture. Le Canada a obtenu un score moyen de 524 sur l'échelle combinée en lecture, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE, laquelle était de 496.
43. Les élèves au Canada se situent nettement au-dessus de la moyenne de l'OCDE en lecture et seuls les élèves de Shanghai (Chine), de Corée, de Finlande et de Hong Kong (Chine) ont des résultats significativement supérieurs. Les résultats de l'évaluation du PISA de l'OCDE sont non seulement globalement élevés, mais ils fournissent également des indications importantes en matière d'équité dans le rendement des élèves :
- Le Canada est l'un des rares pays participant au PISA caractérisés à la fois **par un rendement élevé et par une grande équité des résultats**, comme l'indique le faible écart entre les scores des meilleurs élèves et les scores des plus faibles élèves dans chacune des instances.
 - La proportion d'élèves canadiens se situant aux **niveaux plus élevés** en lecture est nettement plus grande (40 p. 100) que la moyenne pour l'OCDE (29 p. 100), tandis que la proportion de scores aux **niveaux plus faibles** en lecture au Canada (10 p. 100) se situe à environ la moitié de la moyenne pour l'OCDE (19 p. 100). Ce résultat montre cependant que 10 p. 100 des élèves au Canada ont des difficultés considérables en lecture.
 - Les indicateurs concernant le **niveau d'études des parents** montrent qu'il y a en moyenne un écart de plus de 30 points dans le score en lecture entre les élèves dont les parents ont un niveau d'études plus élevé et ceux dont les parents ont un niveau d'études moins élevé au Canada, comparé à un écart moyen de 50 points pour l'OCDE. Les disparités au Canada sont plus faibles, mais restent importantes.



- Le **statut socioéconomique** n'a qu'un impact très limité sur le score pour les élèves au Canada. Dans la plupart des autres pays, il y a des disparités plus importantes dans les résultats entre les élèves dont le statut socioéconomique est élevé et ceux dont le statut socioéconomique est faible.
- Les résultats du PISA révèlent une **faible variabilité des résultats entre les écoles**, ce qui est un autre indicateur important du fait que le Canada a à la fois de bons résultats et une grande équité dans ses systèmes éducatifs. Sur l'ensemble des pays de l'OCDE, 42 p. 100 de la variance dans les résultats des élèves s'expliquent par les variations d'une école à une autre; au Canada, la proportion n'est que de 19 p. 100 environ. Ceci semble indiquer que les écoles canadiennes n'ont pas tendance à regrouper les élèves selon leurs capacités mais qu'il y a un large éventail de capacités dans chaque école.

44. Comme les évaluations nationales et internationales antérieures, l'évaluation du PISA de 2009 révèle d'importantes **différences entre filles et garçons** en lecture, les filles venant en tête au Canada comme dans les autres pays participant à l'étude. Au Canada, les filles ont un score en moyenne supérieur de 34 points à celui des garçons; pour l'ensemble des pays de l'OCDE, la différence est de 33 points. L'évaluation du PISA de 2009 portait également sur **les mathématiques et les sciences**, même si ces matières étaient abordées de façon moins détaillée que la lecture. Dans les deux matières, les élèves canadiens se situent au-dessus de la moyenne de l'OCDE; il y a sept pays qui ont de meilleurs résultats que le Canada en mathématiques et six en sciences. En mathématiques, les garçons canadiens ont de meilleurs résultats que les filles, mais la différence est plus petite que la différence en faveur des filles en lecture. En sciences, les résultats des garçons canadiens ne sont que légèrement supérieurs à ceux des filles.
45. D'après une grande étude pancanadienne, publiée dans le rapport *PPCE de 2010 : Rapport de l'évaluation pancanadienne en mathématiques, en sciences et en lecture*, plus de 90 p. 100 des élèves canadiens de 8^e année (âgés de 13 ans) se situent au niveau attendu ou à un niveau plus élevé en mathématiques. L'étude fait également des comparaisons des résultats **selon le sexe** :



- En mathématiques, il n’y a pas de différence significative dans les résultats entre les garçons et les filles.
 - Pour le Canada dans son ensemble, les filles ont de meilleurs résultats que les garçons aussi bien en sciences qu’en lecture.
46. L’évaluation du PISA de 2009 faisait également des comparaisons sur le rendement en lecture des élèves entre **le système scolaire de langue anglaise et le système scolaire de langue française** dans sept provinces. Le rendement des élèves de la communauté de langue minoritaire – c’est-à-dire des élèves du système de langue anglaise au Québec et des élèves du système de langue française dans les six autres provinces — a été comparé à celui des élèves du système de langue majoritaire. Dans cinq provinces et pour le Canada dans son ensemble, les élèves inscrits au sein du système scolaire de langue majoritaire ont des résultats significativement supérieurs en lecture que ceux inscrits au sein du système scolaire de langue minoritaire. Dans deux des provinces, le Québec et le Manitoba, il n’y a cependant pas de différence significative. Lorsqu’on mesure le rendement en mathématiques et en sciences au PISA de 2009, les élèves du système scolaire de langue majoritaire ont de meilleurs résultats que les élèves du système scolaire de langue minoritaire dans cinq des sept provinces.
47. Parmi les élèves du Canada âgés de 15 ans et ayant participé à l’évaluation du PISA de 2009, 24 p. 100 étaient des personnes issues de **l’immigration**, ce qui est une proportion nettement plus élevée que la moyenne de l’OCDE. Les résultats ont été comparés pour trois groupes d’élèves : les élèves qui sont nés au Canada et dont les parents sont nés au Canada; les élèves immigrants de deuxième génération qui sont nés au Canada et y ont fait leurs études mais dont les parents sont nés à l’étranger; et les élèves immigrants de première génération qui sont nés à l’étranger et peuvent y avoir fait une partie de leurs études. D’après les résultats du PISA, les élèves canadiens issus de l’immigration, qu’ils soient des immigrantes et immigrants de première ou de deuxième génération, ont des compétences en lecture qui ne sont pas significativement différentes de celles des élèves non issus de l’immigration. De même, pour les élèves issus de l’immigration, il n’y a pas de différence de rendement en moyenne entre les immigrantes et immigrants de première génération et les immigrantes et immigrants



de deuxième génération. Il s'agit là d'un résultat très positif, en particulier quand il est comparé à la situation des pays membres de l'OCDE en général.

48. Pour des raisons à la fois historiques et sociales qui sont abordées plus en profondeur ci-dessous, les élèves autochtones ne sont pas au même niveau de rendement que les élèves non autochtones. D'après le recensement de 2006, 34 p. 100 des personnes âgées de 25 à 54 ans n'ont pas fini leurs études secondaires, ce qui est à comparer à 15 p. 100 pour l'ensemble de la population. D'après la publication de 2011 de Statistique Canada intitulée *Tendances du taux de décrochage et des résultats sur le marché du travail des jeunes décrocheurs*, entre 2007 et 2010, le taux moyen de décrochage sur trois ans chez les membres des Premières Nations vivant à l'extérieur des réserves et des communautés métisses et inuites âgés de 20 à 24 ans a été de 22,6 p. 100, ce qui est à comparer à 8,5 p. 100 pour les personnes non autochtones.
49. Quand on cherche à promouvoir l'égalité des chances en éducation, il est important de se préoccuper de la question de savoir si le système éducatif offre ses services à l'ensemble de la population. L'un des principes fondamentaux de l'enseignement public au Canada est qu'il s'efforce de s'assurer que tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel, quelles que soient leurs origines sociales. Les études citées ci-dessus indiquent que le Canada connaît une grande réussite pour ce qui est d'offrir aux enfants un accès équitable aux études, de permettre aux élèves d'obtenir de bons résultats et de leur permettre de finir leurs études primaires et secondaires. Il y a cependant, au sein de la population étudiante, des groupes qui n'ont pas un aussi bon niveau que les autres. La quatrième partie « Difficultés persistantes » décrit les difficultés constantes et les programmes et politiques mis en place pour veiller à l'intégration et à la réussite des élèves, et se concentre en particulier sur les élèves autochtones.



Enseignement postsecondaire

50. L'enseignement postsecondaire est offert à la fois par des établissements publics financés par le gouvernement et par des établissements privés. Ces établissements décernent des grades, des diplômes, des certificats et des attestations, selon leur nature et la durée du programme. Les universités et les collèges universitaires offrent généralement des programmes menant à un grade, mais décernent également des diplômes et des certificats, qui qualifient souvent les titulaires pour exercer une profession. Les collèges, les collèges communautaires et les établissements techniques et professionnels décernent des diplômes et des certificats; certains offrent des programmes menant à un grade ou deux années de crédits de formation qui peuvent être transférés à une université. Les collèges publics et privés du Québec offrent une formation générale de deux ans préalable à l'université ou des formations techniques et professionnelles de trois ans qui préparent les étudiantes et étudiants au marché du travail.
51. Le présent examen de l'enseignement postsecondaire fournit des informations sur les effectifs et les taux d'obtention du diplôme, en prêtant tout particulièrement attention aux groupes qui, traditionnellement, sont sous-représentés ou connaissent un faible taux de réussite, à savoir les populations autochtones et les personnes dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires. Certaines des politiques et certains des programmes conçus pour corriger ces disparités sont mentionnés brièvement.
52. Selon les chiffres du rapport *Indicateurs de l'Éducation au Canada : une perspective internationale*, pour le niveau d'études le plus élevé atteint en 2009, environ la moitié des personnes âgées de 25 à 64 ans ont terminé avec succès un programme d'enseignement postsecondaire. Un quart (24 p. 100) des personnes ont un certificat ou un diplôme obtenu au collège et 25 p. 100 ont obtenu un grade. Le Tableau 1 suivant fournit les chiffres détaillés sur le niveau d'études postsecondaires de divers groupes d'âge. En outre, 12 p. 100 des personnes ont un certificat ou un diplôme d'une école professionnelle ou d'une formation en apprentissage.



Tableau 1 – Pourcentage de personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont fait des études postsecondaires par groupe d'âge au Canada en 2009

	25-64 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans
Collège	24	26	27	24	20
Université	25	30	29	21	21
Total	49	56	56	45	41

Source : Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation. *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*, Ottawa, Statistique Canada, 2011, p. 106.

53. Au niveau collégial, la proportion de diplômées et diplômés au Canada (24 p. 100) est nettement supérieure à la moyenne de l'OCDE, qui est de 10 p. 100; au niveau universitaire, les résultats sont plus serrés, puisque la proportion est de 25 p. 100 au Canada, contre 21 p. 100 dans les autres pays membres de l'OCDE. Le Canada a connu une augmentation de 11 p. 100 entre 1999 et 2009 de la proportion d'adultes âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires.
54. Les effectifs des établissements postsecondaires révèlent une tendance très nette, à savoir : l'écart entre les femmes et les hommes. Tant au collège qu'à l'université, les étudiantes sont plus nombreuses que les étudiants. À l'université, le nombre de femmes diplômées est plus élevé dans tous les domaines sauf les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information, l'architecture, le génie et les technologies apparentées. Le Tableau 2 fournit une vue d'ensemble de l'ampleur actuelle de l'écart entre les sexes :



Tableau 2 – Nombre d'étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel à l'université et au collège selon le sexe au Canada en 2008-2009

	Étudiantes ou étudiants à temps plein au collège	Étudiantes ou étudiants à temps partiel au collège	Étudiantes ou étudiants à temps plein à l'université	Étudiantes ou étudiants à temps partiel à l'université
Total	457 854	147 459	828 216	284 154
Hommes	203 649	54 228	360 663	110 748
Femmes	251 502	81 921	467 442	173 232

Source : Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation. *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*, Ottawa, Statistique Canada, décembre 2011 à <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-582-x/81-582-x2011002-fra.htm>.

55. Le niveau d'études postsecondaires de la population autochtone est semblable à celui de la population non autochtone pour les études professionnelles et les études collégiales, mais il y a un écart significatif pour les études universitaires. D'après le recensement de 2006, il a été estimé que 555 400 adultes s'identifient comme étant des Autochtones (membres des Premières Nations et des communautés métisses et inuites). Une personne sur trois n'a pas terminé ses études secondaires et le secondaire est le niveau d'études le plus élevé pour 21 p. 100 des Autochtones. En même temps, il a été estimé que 44 p. 100 des membres de la population autochtone ont un titre du postsecondaire, 14 p. 100 ont un certificat professionnel, 19 p. 100 un certificat ou un diplôme de collège et 8 p. 100 un grade universitaire.



56. Les étudiantes et étudiants autochtones sont confrontés à de nombreux obstacles quand il s'agit d'être admis à un programme collégial ou universitaire et de terminer ce programme. Bon nombre d'entre eux vivent dans des communautés éloignées et sont contraints de déménager dans des communautés beaucoup plus grandes que leurs communautés d'origine. Certains étudiants et étudiantes peuvent avoir besoin d'un soutien scolaire supplémentaire pour effectuer une transition réussie vers les études postsecondaires. Les provinces, les territoires, les établissements éducatifs, ainsi que les communautés autochtones, ont des politiques, des programmes et des ententes de collaboration en vue de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants autochtones au postsecondaire. Par exemple, des programmes spécifiquement destinés aux étudiantes et étudiants autochtones dans le domaine de la formation à l'enseignement, du droit, des affaires et des études autochtones ont été mis sur pied. Il peut y avoir des structures de soutien spéciales qui offrent des bureaux pour les rencontres avec des conseillères ou conseillers, des programmes préparatoires et des subventions.
57. Dans une analyse récente effectuée à partir des informations recueillies dans le cadre de l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET), qui examine tous les deux ans la situation d'une cohorte de jeunes adultes qui étaient âgés de 15 ans en 2000, Statistique Canada explore le niveau de participation aux études postsecondaires chez les groupes sous-représentés ou minoritaires. L'analyse a porté sur le niveau de participation aux études postsecondaires de cette cohorte en 2006, lorsque les personnes étaient âgées de 21 ans. Comme le montre le Tableau 3, il y a quatre facteurs qui ont eu un impact important sur leur participation aux études postsecondaires : le revenu familial, le niveau d'études des parents, le statut d'immigrante ou immigré et le statut d'Autochtone.



Tableau 3 – Taux d'accès aux études collégiales et universitaires pour les groupes sous-représentés et minoritaires dans la cohorte A de l'EJET en 2006, pour toutes les provinces

	Collège	Université	Collège ou université
Pourcentage			
Tous	33,0	41,7	74,7
Revenu familial			
Revenu inférieur à 50 000 \$	34,8	31,4	66,2
Revenu supérieur à 50 000 \$	32,1	46,9	79,0
Niveau d'études des parents			
Sans études postsecondaires	36,6	24,3	60,9
Études postsecondaires au moins partielles	31,5	49,2	80,7
Statut d'immigrant			
Immigrants de 1 ^{re} génération	29,6	57,0	86,6
Immigrants de 2 ^e génération	30,0	53,0	83,0
Non-immigrants	34,2	37,0	71,2
Statut d'Autochtone			
Autochtones	28,0	23,1	51,1
Non-Autochtones	33,2	42,2	75,4

Source : Statistique Canada. « Participation aux études postsecondaires dans les groupes sous-représentés et minoritaires » à <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2011004/article/11595-fra.htm>.



58. Les résultats de l'EJET dans le Tableau 3 pour les étudiantes et étudiants issus de l'immigration, qu'ils soient de première ou de deuxième génération, montrent qu'ils ont beaucoup plus de chances de faire des études universitaires que les enfants non issus de l'immigration, mais qu'ils ont légèrement moins de chances de faire des études collégiales. L'analyse plus poussée de ces données, présentée dans un rapport intitulé *Access to Post-Secondary Education in Canada among the Children of Canadian Immigrants* (accès aux études postsecondaires au Canada pour les enfants d'immigrantes et immigrants canadiens), révèle que le pays d'origine a une forte influence sur la participation aux études universitaires. Les enfants des immigrantes et immigrants en provenance de Chine, d'autres pays d'Asie et d'Afrique sont beaucoup plus susceptibles de faire des études postsecondaires que les enfants non issus de l'immigration, et que ceux provenant des Amériques (à l'exception des États-Unis). Les facteurs comme la province de résidence, le fait de vivre en milieu urbain ou rural, le niveau d'études des parents, le revenu familial, les notes obtenues au secondaire, les scores en littératie et la motivation à l'égard des études secondaires expliquent en partie la proportion plus élevée d'étudiantes et étudiants faisant des études postsecondaires parmi les enfants des immigrantes et immigrants. Mais le phénomène semble également être lié à des facteurs culturels, comme un vif attachement aux études postsecondaires, chez les familles issues de l'immigration, en particulier en provenance des trois régions du monde pour lesquelles les effectifs sont les plus élevés.
59. Ces résultats révèlent une situation au Canada qui diffère considérablement de la situation en Europe, où les enfants issus de l'immigration semblent rencontrer des difficultés importantes pour ce qui est de l'accès aux études postsecondaires. Cependant, comme le mentionne un autre rapport intitulé *The Price of Knowledge: Access and Student Finance in Canada* (le prix du savoir : accès aux études et situation financière pour les étudiantes et étudiants au Canada), les groupes d'immigrantes et immigrants qui prennent du retard en ce qui concerne leur participation aux études postsecondaires bénéficieraient d'une plus grande attention de la part des responsables de l'élaboration des politiques.



60. L'étude détaillée de Statistique Canada sur la « Mobilité intergénérationnelle en éducation : l'achèvement d'études universitaires selon le niveau de scolarité des parents » contient des renseignements positifs sur l'augmentation du taux d'obtention du diplôme au postsecondaire, mais aussi des avertissements concernant les disparités qui persistent. Statistique Canada a ainsi analysé des données de 1986 à 2009 pour les personnes nées au Canada âgées de 25 à 39 ans dans l'Enquête sociale générale :
- La proportion de personnes ayant un grade universitaire dans le groupe d'âge de 25 à 39 ans a plus que doublé, passant ainsi de 15 p. 100 en 1986 à 31 p. 100 en 2009. Cette augmentation a été nettement plus forte pour les femmes que pour les hommes.
 - Le niveau d'études des parents a un impact important tant pour les hommes que pour les femmes. Parmi les hommes âgés de 25 à 39 ans, 20 p. 100 de ceux dont les deux parents ont fini leurs études secondaires ont un grade universitaire, tandis que 67 p. 100 de ceux dont les deux parents ont un grade universitaire ont un grade universitaire en 2009. Pour les femmes, les chiffres étaient de 31 p. 100 pour celles dont les parents ont fini leurs études secondaires et de 77 p. 100 pour celles dont les parents ont un grade universitaire.
 - Les jeunes adultes dont les parents ont fait des études postsecondaires sont plus susceptibles d'avoir un grade universitaire en 2009 (23 p. 100) qu'en 1986 (12 p. 100). Cette tendance est tout particulièrement prononcée pour les femmes, puisque seulement 10 p. 100 de celles dont les parents n'avaient pas de grade universitaire avaient un grade en 1986, contre 28 p. 100 en 2009.
61. Comme les recherches citées ci-dessus le montrent, il y a eu une augmentation substantielle, au cours des 25 dernières années, du nombre de jeunes adultes terminant leurs études universitaires, en particulier parmi les jeunes dont les parents n'ont pas terminé leurs études postsecondaires. Les femmes ont joué un rôle plus important que les hommes dans la réduction de cet écart. Mais il y a un écart qui subsiste, puisque le niveau d'études des parents continue d'avoir un impact significatif sur le niveau d'études postsecondaires de leurs enfants.



Apprentissage et développement des compétences des adultes

62. L'apprentissage et le développement des compétences des adultes sont de plus en plus reconnus comme essentiels dans une économie axée sur le savoir, dans laquelle les compétences nécessaires pour connaître la réussite professionnelle sont constamment en évolution. La productivité, la compétitivité, le développement économique et le bien-être des personnes, des familles et des communautés sont étroitement liés au niveau de formation et aux capacités d'adaptation de la population active.
63. Ce qui distingue tout particulièrement l'éducation des adultes, c'est l'incroyable diversité des programmes et des prestataires. L'apprentissage et le développement des compétences des adultes incluent l'alphabétisation, l'éducation de base des adultes, les programmes de rattrapage scolaire, les formations de préparation à l'emploi, les formations en milieu de travail et sur les compétences essentielles, les programmes d'éducation et de formation techniques et professionnelles, les formations d'appoint pour la poursuite des études au postsecondaire et les programmes linguistiques pour les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants au Canada. Parmi les prestataires, on trouve des commissions ou conseils scolaires, des collèges, des cégeps, des universités, des établissements éducatifs des Premières Nations, des organismes à but non lucratif, des centres d'apprentissage des adultes et d'alphabétisation, des bibliothèques, des organismes pour immigrantes et immigrants et pour Autochtones, des employeurs, l'industrie, des syndicats et le secteur de la formation privée.
64. Pour tenir compte de l'importance d'une approche axée sur l'apprentissage à vie, Statistique Canada a effectué une étude intitulée « Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation » (EASEF) entre juin et octobre 2008. Cette enquête a permis de montrer que, entre juillet 2007 et juillet 2008, il y a eu, d'après les estimations, 10 millions de Canadiennes et Canadiens âgés de 18 à 64 ans qui ont participé à une forme ou à une autre de programme menant à un crédit d'éducation formelle ou de formation (cours, ateliers, leçons privées, formation en milieu de travail ne menant pas à un titre officiel, etc.), soit par intérêt personnel, soit pour leur carrière, soit pour leur emploi. Ceci représente près de la moitié (47 p. 100) de la population canadienne âgée de 18 à 64 ans. Voici les principales caractéristiques des personnes qui suivent de telles formations :



- Le pourcentage de personnes suivant des formations (34 p. 100) est presque le double du pourcentage de celles qui suivent des programmes menant à un crédit d'éducation formelle (18 p. 100).
 - Le taux de participation à la formation augmente généralement avec l'âge et les personnes âgées de 35 à 44 ans sont celles dont le taux est le plus élevé (41 p. 100).
 - Les pourcentages pour les hommes et pour les femmes sont très proches : 33 p. 100 d'hommes participent à des formations, contre 35 p. 100 de femmes.
 - Le niveau d'études préalable a une forte influence sur la participation à la formation. Pour les personnes qui n'ont pas fini leurs études secondaires, le taux est légèrement au-dessus de 14 p. 100; pour celles qui ont fini leurs études secondaires, il s'élève à 24 p. 100; pour celles qui ont fait des études postsecondaires, il est nettement plus élevé, soit plus de 42 p. 100.
 - La durée moyenne de la formation suivie en 2009 était de 50 heures.
65. L'EASEF a permis de montrer que la grande majorité (89 p. 100) des activités de formation suivies par les Canadiennes et Canadiens ayant un emploi bénéficient du soutien de l'employeur. Ce soutien est plus élevé pour les activités suivies par les travailleuses et travailleurs âgés de plus de 35 ans et légèrement plus élevé pour les hommes. En revanche, la proportion d'activités de formation bénéficiant du soutien de l'employeur est comparable pour les trois niveaux d'études préalables.
66. Si les résultats de l'EASEF de 2008 sont comparés à ceux de l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes effectuée en 2002, certaines évolutions encourageantes dans l'accès à la formation sont notées :
- En 2008, 30,6 p. 100 des Canadiennes et Canadiens adultes en âge de travailler ont participé à une formation liée à leur emploi, ce qui représente 6 p. 100 de plus qu'en 2002.



- Le taux de participation le plus élevé concerne les personnes âgées de 35 à 44 ans, avec 36 p. 100; pour les personnes âgées de 25 à 34 ans, il est de 32 p. 100; et pour les personnes âgées de 45 à 64 ans, il est de 27 p. 100. Le taux de participation a augmenté pour les trois groupes depuis 2002.
- Les personnes qui n'ont pas fini leurs études secondaires ont connu l'augmentation la plus importante (5,2 p. 100), mais leur taux de participation à une formation reste le plus faible (11,7 p. 100).
- La proportion d'activités de formation liées à l'emploi bénéficiant du soutien de l'employeur a augmenté légèrement, passant de 88 p. 100 en 2002 à 90 p. 100 en 2008.
- L'augmentation la plus importante concerne les activités de formation pour les travailleuses et travailleurs âgés de 35 à 44 ans et de 45 à 64 ans et pour celles et ceux qui ont un diplôme de fin d'études secondaires ou l'équivalent.

67. Tout comme l'enseignement postsecondaire, l'apprentissage et le développement des compétences des adultes favorisent de plus en plus l'intégration, quels que soient l'âge, le sexe et le niveau d'études des personnes qui y participent. Les personnes qui n'ont pas fini leurs études secondaires restent défavorisées dans l'accès à la formation en cours d'emploi, ce qui souligne l'importance des programmes et des politiques qui aident tant les jeunes que les adultes à terminer leurs études secondaires et à continuer de participer à des programmes de formation tout au long de leur vie professionnelle.
68. Pour chacun des quatre piliers de l'éducation, le Canada a fait des progrès dans la promotion de l'égalité des chances en éducation et de traitement sur la période couverte par le rapport, c'est-à-dire entre 2006 et 2011. L'accès aux programmes de maternelle la journée entière s'est élargi, le taux d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires a augmenté, le taux de décrochage précoce a baissé, il y a un plus grand nombre d'étudiantes et étudiants qui terminent leurs études collégiales et universitaires et un plus grand nombre de travailleuses et travailleurs qui participent aux programmes d'apprentissage et de développement des compétences des

adultes. Malgré ces progrès globaux, certaines populations – en particulier les élèves autochtones – ne sont pas au même niveau que la majorité de leurs pairs. La partie suivante examine les politiques et les programmes que les ministères de l'Éducation ont élaborés pour renforcer l'intégration scolaire des élèves autochtones, afin que tous les élèves puissent réaliser leur plein potentiel de réussite.





Quatrième partie – Difficultés persistantes

69. Les éducatrices et éducateurs et les autorités responsables de l'éducation de l'ensemble des provinces et des territoires concentrent leurs efforts pour assurer l'égalité des chances en éducation et la réussite de tous les étudiants et étudiantes, particulièrement ceux qui, à la lumière de la recherche et de l'expérience acquise, ont besoin d'aide supplémentaire. Plusieurs des défis auxquels ils sont constamment confrontés pour y arriver apparaissent dans les données ci-dessus. La présente section porte sur les étudiantes et étudiants autochtones dans les systèmes d'éducation publics et sur les mesures prises par les ministères responsables de l'éducation pour relever le défi de l'écart de rendement.
70. Les statistiques fournies ci-dessus révèlent que les taux d'étudiantes et étudiants autochtones terminant leurs études secondaires et obtenant un diplôme à l'issue de leurs études postsecondaires sont nettement plus faibles que chez les non-Autochtones. En dépit de nombreux progrès réalisés dans les provinces et les territoires au cours des dernières années, les taux de décrochage des jeunes Autochtones restent élevés et le taux d'élèves faisant la transition de l'école secondaire aux études postsecondaires reste faible. Cette partie du document fournit des éléments du contexte historique dans lequel il faut analyser le rendement scolaire des élèves autochtones, ainsi qu'une vue d'ensemble des activités entreprises par le CMEC dans le domaine de l'éducation des Autochtones. Quelques-unes des politiques et des pratiques des gouvernements provinciaux et territoriaux visant à améliorer les taux d'obtention du diplôme des élèves et des étudiantes et étudiants autochtones sont également mises en évidence. Il est possible d'en apprendre beaucoup plus sur la question en consultant les sites Web des instances, dont la liste se trouve à l'Annexe A.
71. Les racines de cet écart dans les résultats est d'origine historique. À partir des années 1840 et jusque dans les années 1960, l'éducation dispensée à de nombreux élèves autochtones signifiait l'annihilation de la culture et de la langue des populations autochtones. Des milliers d'enfants autochtones étaient retirés de leur famille dès l'âge de six ans dans la plupart des cas – certains, dès l'âge de trois ans – et placés en pensionnat afin d'être assimilés à la culture de la société dominante. Les liens familiaux étaient



brisés et, aujourd’hui, les communautés autochtones en ressentent encore les répercussions. Selon la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996, « [L]es politiques d’assimilation ont fait un mal énorme; elles ont eu un effet destructeur sur les [A]utochtones, leurs familles et leurs collectivités. L’âme et l’esprit du Canada en ont tout autant souffert, cet esprit de générosité et d’accommodement dont s’enorgueillissent les Canadiens ».

72. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a été créée dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de 2007, dans l’optique d’informer l’ensemble de la population canadienne du legs des pensionnats indiens et de susciter un processus de réconciliation et de renouvellement des relations fondé sur la compréhension et le respect mutuels. Le mois de février 2012 a vu la parution du document *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Rapport intérimaire*, ainsi que celle du document intitulé *Ils sont venus pour les enfants*, qui examine sur plus d’un siècle d’histoire la fonction, le fonctionnement et la supervision du système des pensionnats, les effets et les conséquences de ce système et son legs qui perdure aujourd’hui. Les constats de ces documents sont que les pensionnats ont constitué une attaque contre les enfants autochtones, leurs familles, les nations autochtones autonomes et la culture des Autochtones. Le système des pensionnats a eu un impact immédiat et cet impact persiste depuis le début de l’existence de ces établissements.
73. Pour les Autochtones, les politiques et les pratiques d’assimilation ont laissé de profondes cicatrices et une grande méfiance à l’égard de l’éducation et de la scolarisation. L’éducation traditionnelle des Autochtones insiste sur l’apprentissage par l’expérience et sur les traditions orales, plutôt que sur des approches basées en salle de classe. Les élèves autochtones ressentent souvent un sentiment d’aliénation et d’isolement sur le plan culturel lorsqu’ils se retrouvent dans un milieu éducatif conventionnel. Il y a également eu d’autres problèmes, en ce qui a trait au niveau de financement du gouvernement fédéral pour les écoles dans les réserves, de l’obligation de rendre compte et de l’absence d’un système d’éducation pour les Premières Nations, qui ont eux aussi contribué à créer cette nécessité d’améliorer l’éducation des Autochtones.



74. Le gouvernement fédéral partage avec les Premières Nations la responsabilité d'offrir une éducation aux enfants qui résident normalement dans les réserves et qui fréquentent les écoles provinciales ou fédérales ou les écoles gérées par les bandes. Selon Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, le ministère fédéral a, en 2010-2011, subventionné l'éducation de la maternelle à la 12^e année de 117 500 élèves des Premières Nations vivant dans les réserves, dans tout le Canada. Les écoles gérées par les bandes qui se situent dans les réserves assurent l'éducation d'environ 61 p. 100 des élèves résidant dans les réserves, tandis que 39 p. 100 se rendent dans des écoles hors des réserves relevant de l'autorité de la province. Les provinces et les territoires sont responsables de l'éducation des enfants autochtones (y compris ceux des Premières Nations) résidant hors réserve qui reçoivent une éducation dans des écoles publiques primaires et secondaires de leur ville, de leur village ou de leur communauté. Tout en reconnaissant que de nombreuses initiatives en matière d'éducation des Premières Nations sont effectuées sous l'égide des autorités des Premières Nations elles-mêmes, ce rapport porte sur les systèmes d'éducation publics sous la responsabilité des ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation.
75. Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer l'éducation des membres des Premières Nations résidant dans les réserves. En février 2012, un Panel national a présenté, au chef national de l'Assemblée des Premières Nations et au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord, son rapport sur les prochaines mesures à prendre pour améliorer les résultats éducatifs des élèves des Premières Nations résidant dans les réserves.
76. Ce sont les systèmes éducatifs des provinces et des territoires qui offrent des services éducatifs aux élèves autochtones, à l'exception de ceux qui fréquentent les écoles dans les réserves. (Il n'y a aucune réserve au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ni au Nunavut.) Les ministres responsables de l'éducation des instances ont défini, au cours de leur collaboration au sein du CMEC, l'éducation des Autochtones comme étant un de leurs principaux domaines d'activités dans le document *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*, qui est le document-cadre du CMEC en vue d'améliorer les systèmes d'éducation, les possibilités d'apprentissage et la réussite scolaire à l'échelle du Canada. L'activité clé en ce qui concerne



l'éducation des Autochtones est de combler l'écart entre les élèves autochtones et non autochtones au chapitre de la réussite scolaire et des taux d'obtention du diplôme.

77. En 2009, un Sommet sur l'éducation des Autochtones a été organisé, au cours duquel les ministres ont évoqué, avec les chefs des organismes nationaux et régionaux autochtones, des manières de renforcer la réussite scolaire des Autochtones. En février 2011, une réunion supplémentaire entre les ministres de l'Éducation et les organismes nationaux autochtones a été organisée, au cours de laquelle des sujets comme les nouvelles initiatives et politiques, la collecte de données et le financement de l'éducation des Autochtones ont été abordés. En outre, le CMEC a présenté ses idées pour une nouvelle stratégie sur l'éducation des Autochtones, qui prévoit des efforts adaptés à chaque région pour la collecte de données pancanadiennes sur l'éducation des Autochtones et pour la recherche sur ces données, pour la formation du personnel enseignant et pour les échanges de connaissances entre toutes les parties intéressées par l'éducation des Autochtones, ainsi que pour la poursuite de la discussion avec le gouvernement fédéral sur les questions relatives à l'éducation des Autochtones.
78. Le Forum du CMEC sur l'éducation des Autochtones à l'intention des éducatrices et éducateurs, organisé en décembre 2011, a rassemblé un large éventail de personnes et de groupes qui s'intéressent à l'éducation des Autochtones (éducatrices et éducateurs, chercheuses et chercheurs, fonctionnaires des gouvernements et représentantes et représentants des organismes autochtones) en vue d'aborder les questions persistantes liées à l'éducation des Autochtones et de mettre en commun des idées, des données probantes et des expériences en éducation de la petite enfance, au primaire et au secondaire, pour les Autochtones.
79. Dans le cadre de la rencontre de février 2011 entre les ministres de l'Éducation et les représentantes et représentants des organismes autochtones, des initiatives provinciales et territoriales portant sur les problèmes clés dans l'éducation des Autochtones ont été présentées et des discussions ont été tenues au sujet de ces initiatives. Quelques-unes de ces initiatives sont décrites ci-après pour montrer ce que font les instances,



en coopération avec les organismes autochtones, pour combler l'écart au chapitre de la réussite scolaire. Ces projets sont présentés selon les quatre piliers de l'éducation qui guident le CMEC dans son travail.

Apprentissage et développement de la petite enfance

80. En 2008, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick s'est associé en partenariat avec les communautés des Premières Nations du Nouveau-Brunswick pour mettre en œuvre son initiative de transition de la maternelle à la 4^e année, qui se concentre sur le développement des capacités dans les sites des Premières Nations allant de la maternelle à la 4^e année. Cette initiative tient compte du fait qu'il est important que l'éducation des jeunes enfants assure leur préparation à la scolarité et offre, aux éducatrices et éducateurs du préscolaire dans les sites allant de la maternelle à la 4^e année, des possibilités d'apprentissage professionnel, des outils pédagogiques et des ressources pour la salle de classe leur permettant de mieux aider les apprenantes et apprenants âgés de quatre ans. Le programme s'appuie sur des partenariats entre les communautés et organismes des Premières Nations de la province, le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et des spécialistes de la santé et du bien-être. Il a pour effet d'améliorer le taux de satisfaction et de maintien en poste du personnel enseignant, ainsi que les résultats obtenus par les élèves.

Systèmes scolaires primaires et secondaires

81. Les initiatives mises sur pied pour les systèmes scolaires primaires et secondaires ont englobé tous les aspects pertinents de ces systèmes : législation, politiques, financement, partenariats et collaboration, programmes et programmes d'études.
82. Au Nunavut, dont la population est inuite à 86 p. 100, une nouvelle *Loi sur l'éducation* a été promulguée en 2009. Le principe fondamental de cette loi est que le système éducatif public du Nunavut se fonde sur les valeurs et la culture de la société inuite et sur les concepts de l'Inuit Qaujimajatuqangit,



comme le respect des autres, l'offre d'un milieu accueillant et favorisant l'intégration et la prise de décisions par la discussion et par consensus. Cette nouvelle loi exige des programmes scolaires, un programme d'études et des ressources adaptés à la culture inuite, ainsi qu'une éducation dans deux langues, dont l'inuit, et un soutien renforcé pour les jeunes enfants dans le cadre de programmes linguistiques et culturels. Les administrations scolaires de district de ce vaste territoire qu'est le Nunavut se sont vu confier plus de pouvoirs à l'échelle locale ainsi qu'un rôle et des responsabilités directs pour pouvoir mieux inciter les élèves inuits à rester à l'école et à réussir leurs études.

83. En Colombie-Britannique, il y a, dans chaque district scolaire, une entente sur l'amélioration de l'éducation des Autochtones, qui représente l'engagement pris par le district scolaire – en faisant appel à toutes les communautés autochtones locales et au ministère de l'Éducation – de collaborer en vue d'améliorer la réussite de l'ensemble des élèves autochtones. Ces ententes se fondent sur le respect et la confiance et offrent une vision sur cinq ans de la réussite pour les élèves membres des Premières Nations et des communautés métisses et inuites dans chaque district scolaire. Les ententes d'amélioration mettent sur pied des programmes correspondant à la culture des populations autochtones de la région et renforcent les connaissances de tous les élèves et de tous les membres du personnel sur cette culture, ainsi que leur respect pour cette culture. Elles mettent l'accent sur le fait que la culture traditionnelle, la langue et l'histoire font partie intégrante du développement et de la réussite des élèves autochtones. La prise de décisions se fonde sur la collaboration et le consensus et se fait dans le cadre d'un dialogue continu qui respecte le partage des responsabilités définies par l'entente. L'évaluation se fait continuellement et inclut des informations de tous les partenaires. En outre, le ministère de l'Éducation publie un rapport annuel intitulé *Aboriginal Report – How Are We Doing?* (rapport sur les Autochtones : où en sommes-nous?), qui fournit des informations détaillées sur tous les aspects de la réussite dans l'éducation des Autochtones. Dans le rapport de 2010, par exemple, une augmentation de petite ampleur mais régulière du taux d'élèves autochtones terminant leurs études entre 2005-2006 et 2009-2010 a été constatée.



84. Le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Technologie de l'Alberta ont mis sur pied une structure appelée *Education Partnership Council* (conseil de partenariat sur l'éducation) avec les Premières Nations et les communautés métisses et inuites (PNMI) en 2009, qui doit contribuer à guider à l'avenir les orientations de l'éducation des PNMI et à progresser sur la voie de l'élimination de l'écart, au chapitre de la réussite scolaire, entre les apprenantes et apprenants autochtones et les apprenantes et apprenants non autochtones. Ce conseil, composé d'élues et élus des PNMI et de huit membres de la communauté des PNMI, ainsi que de représentantes et représentants du gouvernement, a mis au point un plan d'action axé sur les thèmes suivants :

- s'assurer que les élèves des PNMI sont prêts pour l'apprentissage et capables d'effectuer cet apprentissage;
- encourager les parents et les familles à soutenir les enfants et la jeunesse;
- éduquer le personnel enseignant.

Le ministère de l'Éducation de l'Alberta a élaboré, en coopération avec les parties intéressées chez les PNMI, un modèle dont les administrations scolaires pourront se servir lors de la mise sur pied de plans et d'initiatives de collaboration avec les communautés des PNMI de leur région. Grâce à l'utilisation de ce cadre conceptuel de collaboration avec les PNMI, les parents et les communautés peuvent coopérer avec les administrations scolaires pour définir des objectifs, des stratégies et des indicateurs en vue d'améliorer la réussite des PNMI à l'école. L'Alberta a également lancé l'élaboration d'une stratégie de perfectionnement professionnel pour les PNMI avec des enseignantes et enseignants et d'autres membres des Premières Nations et des communautés métisses et inuites à travers la province.

85. La province de la Nouvelle-Écosse et le Mi'kmaw Kina'matnewey ont signé une entente définissant un accord commun sur les droits de scolarité entre l'organisme et la province, dans l'optique d'améliorer les possibilités d'apprentissage pour les élèves micmacs. En outre, un *Mi'kmaq Liaison Office* – MLO (bureau de liaison avec les Micmaques et Micmacs), a été établi et servira de canal de communication entre le ministère de



l'Éducation et les communautés autochtones de la province. Le MLO collabore avec le Mi'kmaw Kina'matnewey en vue d'offrir des services au personnel enseignant et aux administratrices et administrateurs scolaires et de faciliter l'élaboration de programmes d'études et de ressources favorisant l'intégration d'éléments de contenu et de perspectives propres aux Micmaques et Micmacs dans toutes les salles de classe de la province.

86. L'initiative appelée *Aboriginal Student Achievement Initiative* (initiative d'amélioration de la réussite scolaire des Autochtones) dans les Territoires du Nord-Ouest, qui fait appel à une planification concertée de la part des éducatrices et éducateurs et des chefs autochtones, a pour but de combler l'écart au chapitre de la réussite scolaire entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones. Il y a des projets pilotes dans chaque région des Territoires du Nord-Ouest, qui se concentrent sur la mise en place de partenariats entre les écoles et les membres de la communauté en vue de renforcer l'assiduité des élèves autochtones. Certaines de ces initiatives reposent sur la nomination d'une conseillère ou d'un conseiller chargé de favoriser la réussite scolaire, sur des programmes de mentorat avec des membres de la communauté, sur des mesures incitant à une assiduité parfaite sur une période d'une semaine ou d'un mois, de même que sur des vidéos et des ressources imprimées élaborées par les élèves, qui mettent en valeur les bienfaits de l'assiduité et la collaboration avec les Aînées et Aînés en vue d'aider les élèves qui ont des problèmes d'assiduité.
87. En 2009, a été lancé un projet pilote, le *Southern Tutchone Bi-Cultural Program* (programme biculturel des Tutchonis du Sud), qui est un projet de collaboration faisant intervenir les Premières Nations Champagne et Aishihik, le ministère de l'Éducation du Yukon et l'établissement *St. Elias Community School* (école communautaire St. Elias). Ce programme est conçu en vue d'accroître de façon importante les éléments de contenu et les perspectives des Premières Nations enseignés selon les méthodes d'apprentissage traditionnelles des Premières Nations. Le programme, qui comprend une immersion en langue et en culture des Tutchonis du Sud, dure 30 minutes tous les jours; il a commencé à la maternelle et a été depuis élargi aux élèves de 1^{re} et de 2^e année. Tous les partenaires reconnaissent que le programme est bénéfique et constitue une première étape importante en vue de favoriser l'intégration de la culture des Premières Nations dans l'enseignement et l'apprentissage quotidiens.



88. À Terre-Neuve-et-Labrador, les recherches ont permis de montrer qu'il était vital d'offrir aux élèves innus les programmes d'études dans la langue autochtone innu-aimun afin qu'ils préservent leur langue et leur culture. Le ministère de l'Éducation, l'Université Memorial de Terre-Neuve, le district scolaire du Labrador, l'*Innu Educational Council of Sheshatshui* (conseil innu de Sheshatshui sur l'éducation) et le *Natuashish Educational Band Council* (conseil de bande de Natuashish sur l'éducation) ont collaboré en vue d'élaborer des ressources pour le programme d'études destinées aux élèves innus, afin de promouvoir la langue innue et d'aider les élèves à répondre aux exigences du programme d'études officiel en sciences humaines de la province. Le volet de perfectionnement professionnel a permis de développer la disponibilité de chefs pédagogiques, d'enseignantes et enseignants et d'auxiliaires d'enseignement innus.
89. Les élèves autochtones qui font la transition de l'école au monde du travail, à l'enseignement supérieur et à la vie dans la communauté ont reçu des structures de soutien supplémentaires dans le cadre de l'*Aboriginal Education Transitions Initiative* (initiative sur les transitions dans l'éducation des Autochtones) offerte par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce processus centré sur l'élève a permis de faire augmenter les taux d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires et les taux d'accès et d'inscription aux études postsecondaires. De nouveaux membres du personnel, dont le travail se concentre sur les transitions, la liaison avec les familles et l'orientation, ont été embauchés et les parents se sont mis à participer davantage au processus.
90. En Saskatchewan, le ministère de l'Éducation continue, en partenariat avec les parties intéressées — divisions scolaires, écoles, parents ou personnes ayant la charge des enfants, groupes interministériels, élèves et agences de services à la personne —, de mettre en œuvre un modèle fondé sur les besoins pour la mise en évidence et l'offre de structures de soutien à l'ensemble des élèves. Ce processus se fixe les objectifs suivants :
- tous les élèves se voient offrir des structures de soutien pour les aider à acquérir et à maîtriser les compétences et à devenir autonomes;



- tous les élèves ont accès à des activités, des ressources et des structures de soutien pédagogiques appropriées;
- tous les élèves bénéficient d'un soutien grâce à un enseignement différencié et adapté;
- tous les élèves se voient offrir des occasions de réaliser leur potentiel dans un cadre d'intégration scolaire.

Il est prioritaire de faire en sorte que les élèves des Premières Nations et des communautés métisses obtiennent des résultats équitables et améliorent leur niveau. Le ministère de l'Éducation s'efforce pour cela d'investir dans des initiatives ciblées axées sur l'innovation, la responsabilisation et les pratiques exemplaires, qui ont un impact direct sur les résultats obtenus par les élèves des Premières Nations et des communautés métisses dans leurs études. Dans le budget de 2012-2013, le gouvernement a renouvelé son engagement à consacrer 4,3 millions de dollars à son *First Nations and Métis Education Achievement Fund* (fonds pour la réussite scolaire des Premières Nations et des communautés métisses) [3,8 millions de dollars] et aux *Individual Achievement Accounts* (comptes individuels pour la réussite) [500 000 dollars].



Enseignement postsecondaire

91. Les plans et les activités destinés à améliorer l'accès aux études postsecondaires et les résultats dans les études postsecondaires chez les Autochtones comprennent souvent des formations en développement des compétences et en préparation au marché du travail, afin d'offrir aux personnes une approche globale avec un éventail complet d'options.
92. En 2010, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario a mis au point le Cadre d'élaboration des politiques d'éducation postsecondaire et de formation pour les Autochtones, en s'appuyant sur un processus de participation communautaire faisant appel à des éducatrices et éducateurs, des fonctionnaires du gouvernement, des représentantes et représentants des commissions ou conseils scolaires, des organismes gouvernementaux autochtones et des organismes et personnes travaillant dans le secteur de l'éducation des Premières Nations. Ce cadre est conforme à l'idée qu'il faut offrir plus d'occasions aux Autochtones d'acquérir des compétences et de suivre des programmes formels d'éducation, pour qu'ils puissent participer activement à un marché du travail en pleine évolution. Les orientations stratégiques globales citées dans ce document sont les suivantes :
 - communication stratégique;
 - responsabilité et diffusion de l'information;
 - sollicitation soutenue de la participation des communautés autochtones;
 - leadership et perfectionnement professionnel;
 - accroissement de la capacité du système de l'éducation postsecondaire et de la formation;
 - accès et cheminements vers la réussite;
 - rétention et diplomation;
 - transition facilitée vers le marché du travail.



Pour suivre les progrès réalisés dans le processus d'élimination des écarts dans le rendement scolaire, une stratégie de mesures du rendement dans l'éducation postsecondaire pour les Autochtones a été établie.

93. Les responsables de l'éducation au Manitoba ont élaboré, en consultation avec les peuples autochtones et avec les parties intéressées du secteur éducatif, un document intitulé *Faire le pont entre deux mondes : plan d'action pour l'éducation et l'emploi des Autochtones 2008-2011*, qui cite quatre buts à long terme qui sont complémentaires et interdépendants :
1. Motiver les élèves et les amener à terminer leurs études secondaires.
 2. Améliorer l'accessibilité et le succès de l'éducation des adultes, y compris des études postsecondaires et de la formation.
 3. Intégrer efficacement les Autochtones au marché du travail.
 4. Promouvoir la participation des familles et des collectivités et assurer la gestion de l'éducation.
94. Pour chacun des quatre buts généraux de ce plan d'action du Manitoba, les auteurs du plan décrivent les résultats visés à long terme, les objectifs et les activités. Pour les études postsecondaires, l'objectif clé est d'accroître la participation et la réussite des étudiantes et étudiants autochtones à la formation et aux études postsecondaires, en particulier en leur accordant une aide financière. Outre des bourses, l'aide financière prend la forme d'un financement constant des programmes spéciaux appelés Programmes Accès dans les établissements postsecondaires, qui offrent un soutien sur le plan personnel, financier, scolaire et culturel. Depuis la mise en œuvre de ce programme, le Manitoba constate une augmentation des taux d'obtention du diplôme chez les étudiantes et étudiants d'ascendance autochtone dans plusieurs catégories professionnelles, comme le génie, la médecine et l'enseignement.



Apprentissage et développement des compétences des adultes

95. L'apprentissage et le développement des compétences des adultes constituent un champ à multiples facettes et il existe des projets provinciaux et territoriaux qui ont été mis en œuvre pour tenir compte de toutes ces facettes.
96. Le plan d'action du Manitoba évoqué ci-dessus met en valeur la participation des Autochtones au marché du travail, qu'il soutient à l'aide d'activités comme l'offre de ressources sur les carrières adaptées à leur culture, l'offre d'une formation à l'apprentissage à l'échelle communautaire, des partenariats de formation avec les employeurs, des services de conseils, des programmes spécialisés sur le marché du travail et des programmes de transition vers l'emploi.
97. Le ministère de l'Enseignement postsecondaire, de l'Emploi et de l'Immigration de la Saskatchewan subventionne et offre des programmes d'éducation de base pour adultes dans les communautés des Premières Nations. Ces programmes couvrent tout un éventail d'options menant ou non à des crédits et comprennent également des services pour aider les apprenantes et apprenants adultes à réaliser leurs objectifs. Les programmes – programmes d'achèvement des études secondaires, programmes sur la littératie et les compétences de base, formation générale, etc. – offrent aux adultes autochtones des occasions de renforcer leur niveau d'études et le niveau des certificats dont ils sont titulaires, d'acquérir les connaissances et les compétences préalables qui leur permettront de poursuivre leurs études et leur formation, d'améliorer leurs aptitudes à la vie quotidienne, leur autonomie et leur autosuffisance et d'acquérir des compétences dans des domaines comme la maîtrise des technologies, la communication et l'élaboration d'un portfolio.
98. Au Québec, un Centre de formation professionnelle pour les Autochtones dans les métiers de la construction et secteurs connexes pour l'ensemble du Québec a été établi dans le cadre d'un partenariat entre la Commission de la construction du Québec, la Commission scolaire de Montréal, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, un consortium composé de représentantes et représentants des Premières Nations et



d'organismes autochtones et de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Ce centre virtuel, financé dans le cadre d'un programme du gouvernement fédéral et des programmes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, est ouvert à tout le Québec et s'appuie sur l'infrastructure éducative qui existe déjà pour offrir un vaste éventail de programmes. Pour les quatre premières années du projet, le but était de former un maximum d'apprenantes et apprenants autochtones qui auraient un emploi garanti dans l'industrie de la construction ou dans une entreprise qui nécessite les compétences acquises du domaine de la construction. Il est essentiel, pour que ces apprenantes et ces apprenants connaissent la réussite, de leur offrir un soutien continu et global.

99. La réunion de février entre le CMEC et les organismes nationaux autochtones, où bon nombre de ces projets ont été l'objet de discussions, s'est articulée autour de plusieurs thèmes dégagés du Sommet du CMEC sur l'éducation des Autochtones, qui font écho aux initiatives et qui soulignent les principaux facteurs de réussite des étudiantes et étudiants autochtones, à savoir :

- renforcer la langue et la culture des Autochtones;
- favoriser l'offre d'un financement équitable;
- améliorer l'accès aux études postsecondaires et à la formation pour adultes, réduire les abandons et améliorer le taux d'obtention du diplôme;
- partager les responsabilités et l'obligation de rendre compte;
- planifier des transitions en douceur pour les apprenantes et apprenants;
- mesurer la réussite et en rendre compte;
- fournir des programmes et des services qui tiennent compte de la culture et de l'apprentissage des Autochtones; et surtout
- faire appel à l'engagement de tous les partenaires dans l'éducation des membres des Premières Nations et des communautés métisses et inuites.



Ces exemples illustrent la portée des initiatives lancées par les provinces et les territoires afin de surmonter la difficulté cruciale dans l'intégration scolaire au Canada, qui est l'élimination de l'écart au chapitre de la réussite scolaire et des taux d'obtention du diplôme entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones. De grands progrès ont déjà été faits, mais il reste encore beaucoup à faire.



Cinquième partie – Conclusion

100. Cette huitième consultation sur la mise en œuvre de la *Convention* et de la *Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* couvre la période allant de 2006 à 2011 et fournit une vue d'ensemble des taux de participation et d'obtention du diplôme dans le secteur de l'éducation des jeunes enfants, au primaire, au secondaire et au postsecondaire, ainsi que dans l'éducation des adultes au Canada. Avec un cadre solide de lois et de politiques interdisant la discrimination dans l'éducation, les systèmes éducatifs se concentrent sur les efforts visant à offrir un excellent niveau d'intégration scolaire et à permettre à toutes et à tous de participer et de connaître la réussite en réalisant leur plein potentiel. Il reste certaines difficultés; la plus importante concerne l'éducation – à tous les niveaux – des populations autochtones. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont conscients du fait qu'il est indispensable d'accorder une attention toute particulière aux étudiantes et étudiants autochtones; en collaboration avec les communautés et organismes autochtones et d'autres partenaires, les provinces et les territoires font des progrès en vue de combler l'écart au chapitre de la réussite scolaire et de renforcer ainsi l'égalité des chances en éducation.



Annexe A – Sources

Commission canadienne pour l'UNESCO

<http://www.unesco.ca/>

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

<http://www.cmec.ca/>

Sites Web sur l'éducation

Alberta Enterprise and Advanced Education

<http://eae.alberta.ca/>

Ministère de l'Éducation de l'Alberta

<http://education.alberta.ca/>

Ministère de l'Enseignement supérieur de la Colombie-Britannique

<http://www.gov.bc.ca/aved/>

Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique

<http://www.gov.bc.ca/bced/>

Ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba

<http://www.edu.gov.mb.ca/acl/index.fr.html>

Ministère de l'Éducation du Manitoba

<http://www.edu.gov.mb.ca/ed/index.html>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

<http://www.mels.gouv.qc.ca/>

Le Centre de formation professionnelle pour Autochtones dans les métiers de la construction (CFPAMC) – Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

<http://www.cfpamc.ca/>



Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du
Nouveau-Brunswick

<http://www.gnb.ca/0000/index-f.asp>

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du
Nouveau-Brunswick

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education_postsecondaire_formation_et_travail.html

Ministère de l'Enseignement postsecondaire et des Compétences
de Terre-Neuve-et-Labrador

<http://www.aes.gov.nl.ca/>

Ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador

<http://www.ed.gov.nl.ca/edu/>

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi
des Territoires du Nord-Ouest

<http://www.ece.gov.nt.ca/>

Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse

<http://www.ednet.ns.ca/>

Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire de la Nouvelle-Écosse

<http://www.gov.ns.ca/lae/>

Ministère de l'Éducation du Nunavut

<http://www.edu.gov.nu.ca/>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario

<http://www.edu.gov.on.ca/>

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario

<http://www.tcu.gov.on.ca/fre/>

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
de l'Île-du-Prince-Édouard

<http://www.gov.pe.ca/education/index.php3?number=1025813&lang=F>



Ministère de l'Innovation et de l'Enseignement postsecondaire
de l'Île-du-Prince-Édouard
<http://www.gov.pe.ca/ial/>

Ministère de l'Enseignement postsecondaire, de l'Emploi et de l'Immigration
de la Saskatchewan
<http://www.aeel.gov.sk.ca/>

Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan
<http://www.education.gov.sk.ca/>

Ministère de l'Éducation du Yukon
<http://www.education.gov.yk.ca/fr/index.html>

Législation

Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne
<http://www.cashra.ca/fr/>.

Canada. *Charte canadienne des droits et libertés*, Partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982* (consulté le 4 mars 2012).
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Charte/page-1.html>.

Canada. *Loi canadienne sur les droits de la personne*, 1985 (consulté le 6 mars 2012). <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-6/>.

Canada. *Loi sur la citoyenneté*, 1985 (consulté le 6 mars 2012).
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-29/>.

Canada. *Loi sur le multiculturalisme canadien*, 1985 (consulté le 6 mars 2012).
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-18.7/>.



Publications

ALBERTA TEACHERS' ASSOCIATION. *Who is offering full-day kindergarten in Canada?*, 2010 (consulté le 17 février 2012). <http://www.teachers.ab.ca>.

BEACH, J. *Environmental Scan for the Coalition of Child Care Advocates of British Columbia and Early Childhood Educators of British Columbia Integrated System of Early Care and Learning Project*, 2010 (consulté le 4 mars 2012). http://www.cccabc.bc.ca/cccabdocs/integrated/files/IECL_environmental_scan_2010.pdf.

BERGER, J., A. MOTTE ET A. PARKIN. *The Price of Knowledge: Access and Student Finance in Canada*, 4^e édition, 2009 (consulté le 6 mars 2012). http://qspace.library.queensu.ca/bitstream/1974/5780/1/POKVol4_EN.pdf.

CANADA. AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA. *Points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, 1996 (consulté le 13 mars 2012). <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014597/1100100014637>.

CANADA. AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA. Programmes d'enseignement primaire et secondaire : investissement dans l'éducation primaire et secondaire des Premières nations, 2012 (consulté le 20 août 2012). <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033676/1100100033677>.

COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Aboriginal Education Enhancement Agreements*, s. d. (consulté le 12 mars 2012). <http://www.bced.gov.bc.ca/abed/agreements/welcome.htm>.

COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Aboriginal report 2005/06–2009/10: How Are We Doing?*, 2010 (consulté le 14 mars 2012). <http://www.bced.gov.bc.ca/abed/perf2010.pdf>.

COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA. *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Rapport intérimaire*, 2012 (consulté le 23 mai 2012). http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/cvrc-trcc/IR4-3-1-2012-fra.pdf.



CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *L'Éducation au Canada – Horizon 2020 : Déclaration conjointe, ministres provinciaux et territoriaux de l'éducation*, 2008 (consulté le 27 septembre 2010). <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/187/CMEC-2020-DECLARATION.fr.pdf>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *L'Éducation au Canada : une vue d'ensemble*, s. d. (consulté le 18 février 2012). <http://www.cmec.ca/298/L-education-au-Canada-une-vue-d-ensemble/index.html>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *L'évolution des systèmes éducatifs : Rapports du Canada. Premier rapport – Les systèmes éducatifs au Canada et les défis du XXI^e siècle et Second rapport – L'éducation pour l'inclusion au Canada : la voie de l'avenir*, octobre 2008 (consulté le 17 février 2012). <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/122/ICE2008-reports-canada.fr.pdf>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *Programme pancanadien d'évaluation. PPCE de 2010 : Rapport de l'évaluation pancanadienne en mathématiques, en sciences et en lecture*, 2011 (consulté le 19 février 2012). <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/274/ppce2010.pdf>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) ET COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Évolution de l'éducation et des apprentissages des adultes – Rapport du Canada*, octobre 2008 (consulté le 15 mai 2012). http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/194/FINAL_CONFITEA_VI_FR.pdf.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) ET COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Rapport à l'UNESCO et au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies sur l'éducation aux droits de la personne – Rapport pour le Canada 2005-2009*, décembre 2010 (consulté le 19 février 2012). <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/267/hr-canada-report-2005-2009-fr.pdf>.



CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) ET COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO. *Septième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement – Rapport sur la situation au Canada*, septembre 2007 (consulté le 19 février 2012). <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/105/Canada-report-antidiscrimination-2007.fr.pdf>.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) ET RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA. *Deuxième rapport tiré des résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 2009, 2011* (consulté le 19 février 2012). <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/273/PISA-deuxieme-rapport.pdf>.

CONSEIL DES STATISTIQUES CANADIENNES DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*, décembre 2011 (consulté le 18 février 2012). <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-582-x/81-582-x2011002-fra.htm>.

FINNIE, R., ET R. E. MUELLER. *Access to Post-Secondary Education in Canada Among the Children of Canadian Immigrants*, septembre 2009 (consulté le 6 mars 2012). http://www.mesa-project.org/pub/pdf/MESA2008_Finnie_Mueller.pdf.

MANITOBA. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L' ALPHABÉTISATION. Direction générale de l'éducation. *Faire le pont entre deux mondes : plan d'action pour l'éducation et l'emploi des Autochtones 2008-2011*, 2011 (consulté le 13 mars 2012). http://www.edu.gov.mb.ca/efpa/plan_action/plan_08-11.pdf.

MCCAIN, M. N., J. F. MUSTARD ET K. MCCUAIG. *Le point sur la petite enfance 3*, 2011 (consulté le 20 février 2012). <http://pointsurlapetiteenfance.org/fr/>.

NATIONS UNIES. *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, 2006 (consulté le 6 mars 2012). <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=605>.



NATIONS UNIES. *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, 2008 (consulté le 15 mai 2012).

http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf.

NUNAVUT. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Loi sur l'éducation*, 2009 (consulté le 13 mars 2012).

<http://www.edu.gov.nu.ca/apps/authoring/dspPage.aspx?page=71>.

ONTARIO. MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS. *Cadre d'élaboration des politiques d'éducation postsecondaire et de formation des Autochtones*, 2011 (consulté le 14 mars 2012).

<http://www.tcu.gov.on.ca/epep/publications/APETPFrameworkFr.pdf>.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA ET CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA). *À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE – La performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences – Premiers résultats de 2009 pour les Canadiens de 15 ans*, 2010 (consulté le 18 février 2012). <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/254/PISA2009-can-rapport.pdf>.

STATISTIQUE CANADA. *Chiffres de population et des logements, Canada, provinces et territoires, recensements de 2011 et 2006*, 2012 (consulté le 16 février 2012).

<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hltfst/pd-pl/Table-Tableau.cfm?LANG=Fra&T=101&S=50&O=A>.

STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle », *Le Quotidien*, 11 décembre 2007 (consulté le 16 février 2012).

<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/071211/dq071211-fra.pdf>.

STATISTIQUE CANADA. « Étude : Tendances du taux de décrochage et des résultats sur le marché du travail des jeunes décrocheurs, 1990-1991 à 2009-2010 », *Le Quotidien*, 3 novembre 2010 (consulté le 19 février 2012).

<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/101103/dq101103a-fra.htm>.

STATISTIQUE CANADA. « Grades, diplômes et certificats universitaires décernés », *Le Quotidien*, 14 juillet 2010 (consulté le 19 février 2012).

<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100714/dq100714b-fra.htm>.



STATISTIQUE CANADA. *Indicateurs sommaires des écoles publiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2005-2006 à 2009-2010*, 2011 (consulté le 20 février 2012).
<http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2011095-fra.pdf>.

STATISTIQUE CANADA. *L'apprentissage à vie chez les Canadiens de 18 à 64 ans : premiers résultats de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation de 2008*, 2009 (consulté le 19 février 2010).
<http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2009079-fra.pdf>.

STATISTIQUE CANADA. *L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : Tableaux*, 2010 (consulté le 4 mars 2012).
<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2010015-fra.htm>.

STATISTIQUE CANADA. *La mosaïque ethnoculturelle du Canada, Recensement de 2006*, 2008 (consulté le 16 février 2012). <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-562/pdf/97-562-XIF2006001.pdf>.

STATISTIQUE CANADA. « Mobilité intergénérationnelle en éducation : l'achèvement d'études universitaires selon le niveau de scolarité des parents », *Tendances sociales canadiennes*, 24 août 2011 (consulté le 19 février 2012).
<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2011002/article/11536-fra.pdf>.

STATISTIQUE CANADA. « Participation aux études postsecondaires dans les groupes sous-représentés et minoritaires », *Questions d'éducation*, vol. 8, n° 4, décembre 2011 (consulté le 21 février 2012).
<http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2011004/article/11595-fra.htm>.

STATISTIQUE CANADA. « Recensement de 2006 : immigration, citoyenneté, langue, mobilité et migration », *Le Quotidien*, 4 décembre 2007 (consulté le 16 janvier 2012).
<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/071204/dq071204-fra.pdf>.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 2006 : Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières Nations, Recensement de 2006 : résultats*, 2008 (consulté le 19 février 2012). <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-558/index-fra.cfm>.



STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 2006 : Portrait de la scolarité au Canada, Recensement de 2006 : résultats*, 2008 (consulté le 21 février 2012).
<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-560/index-fra.cfm>.

STATISTIQUE CANADA. « Recensement de 2011 : Chiffres de population et des logements », *Le Quotidien*, 8 février 2012 (consulté le 17 février 2012).
<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120208/dq120208a-fra.htm>.

STATISTIQUE CANADA. Tableau 4 – *Estimations de la population selon le sexe et le groupe d'âge au 1^{er} juillet 2011, Canada, 2011*, (consulté le 4 mars 2012).
<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/110928/t110928a4-fra.htm>.

Promouvoir l'égalité des chances en éducation

L'UNESCO suit régulièrement la mise en œuvre de la *Convention* et de la *Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO le 14 décembre 1960. Le Canada n'est pas un signataire de la *Convention*. Ce rapport ne se concentre que sur l'application de la *Recommandation*. Cette huitième consultation couvre la période de 2006 à 2011.

Selon un bref aperçu de la démographie, le recensement de 2011 indique que le Canada a une population de 33 476 688 habitants, ce qui représente une augmentation de 5,9 p. 100 depuis le recensement de 2006. Le taux net de migration internationale représente les deux tiers de la croissance de la population. Le Canada a deux langues officielles et les Canadiennes et Canadiens eux-mêmes font état de plus de 200 langues premières. Au recensement de 2006, 1 172 790 personnes se sont déclarées membres d'au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire des Premières Nations et des communautés métisses et inuites. La croissance de la population autochtone se fait à une cadence bien plus rapide que celle de la population non autochtone. Au recensement de 2006, six millions de personnes au Canada étaient nées à l'étranger, soit près de 20 p. 100 de la population. Plus de cinq millions de personnes – soit 16 p. 100 de la population – font partie d'une minorité visible.

C'est dans cette société pluraliste que les systèmes éducatifs du Canada s'efforcent de lutter contre la discrimination et d'offrir à toutes et à tous un accès équitable et juste à une éducation de qualité.